

AVIS

MIXITES : UNE RICHESSE, UNE NECESSITE

« Pour des mixités choisies et émancipatrices : CHANGER DE REGARD ET DE METHODE »

Le ministre délégué en charge de la ville et du logement, Monsieur Julien DENORMANDIE, a saisi le Conseil national des villes (CNV) le 10 février 2020. La ministre déléguée en charge de la ville, Madame Nadia HAI, a confirmé son souhait que le CNV produise un avis et des recommandations sur « Les habitants et les politiques de mixité sociale des quartiers » dans une dimension plus humaine qu'urbaine.

Un groupe de travail, de 15 membres issus des 4 collèges du Conseil national des villes, dédié à cette saisine¹ s'est réuni 6 fois et a procédé à un grand nombre d'auditions de mars à juin 2021. Une réunion spécifique a été réservée à ses conclusions le 6 juillet 2021.

L'avis présente des propositions et recommandations opérationnelles qui s'adressent aux services de l'Etat, aux bailleurs sociaux, aux collectivités territoriales, aux associations et acteurs de proximité et aux habitants eux-mêmes.

***« Les distinctions sociales ne peuvent être fondées
que sur l'utilité commune »***

Article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, 1789.

¹ Nadir ADRAR, Pierre-Pascal ANTONINI, Thierry ASSELIN, Ahmed BASSAÏNE, Patrick BRAOUEZEC, Sylvie CHARRIERE, Patrick CHEVALLIER, Irma CORONADO-GOUPIL, Sabrina DRLJEVIC-PIERRE, Marc GOUA, Frédérique KABA, Amina KHEMIRI, Ibrahima MMADI, Nicole PICQUART et Martine WADIER.

CONTEXTE	3
PREAMBULE	6
LES RECOMMANDATIONS DU CNV	12
ATTRACTIVITE ET IMAGE, DES LEVIERS A PRIORISER	
VALORISER CHACUN DANS LE RESPECT DE SES SAVOIRS, DE SES HISTOIRES ET DE SES PARCOURS	
CHANGER DE METHODE : FAVORISER L'EMANCIPATION ET CONVAINCRE SUR LE CHAMP DES POSSIBLES	
ECLAIRAGE SUR LES ENJEUX DE LA MIXITE SOCIALE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER	
ANNEXES	36

Dans un contexte national marqué par une montée des tensions collectives avec des revendications pouvant aller jusqu'à l'apparition de clivages politiques et citoyens forts^{2 3}, **l'enjeu est - pour le CNV - de s'interroger sur des conditions permettant à chacun de s'exprimer, d'échanger, de se rencontrer et de partager dans le respect des idées et des différences.** Le contexte économique et social récent, en lien avec les conséquences de la pandémie, où de nombreux citoyens ont été plongés dans des quotidiens difficiles et complexes, ne favorise pas un climat apaisé d'ouverture et de perspectives collectives.

Néanmoins, des liens de solidarités et d'entraides spontanés se sont constitués pendant cette période et ont permis, dans des nombreux endroits, de faire émerger des initiatives collectives favorisant l'ouverture à l'autre et la bienveillance. Cette cohésion sociale portée à la fois par l'Etat, les acteurs associatifs et de proximité et les citoyens a permis d'amortir les difficultés quotidiennes et a mis en lumière le rôle des populations -mobilisées en première ligne- habituellement stigmatisées par leurs lieux de résidence.

C'est dans ce contexte, où se sont affirmés les besoins de cohésion nationale, de solidarité, d'égalité d'accès aux soins et aux services, d'émancipation, et de nécessaires luttes contre les ségrégations, les déterminismes et les relégations, que le CNV a démarré ces travaux affirmant que **les enjeux de politiques de mixité sociale se posent pour tous les territoires et tous les citoyens.**

Les fractures territoriales et sociétales ressenties et vécues par les populations ont été exacerbées. Les premières victimes en sont principalement les habitants des quartiers prioritaires, quartiers qui accueillent des populations ayant des profils économiques homogènes et une grande diversité ethnique. Comme le souligne la saisine⁴ : « *Les quartiers peuvent être considérés comme des lieux d'éloignement, de relégation voire de ghettoïsation, et dans un même temps, des sas de transition nécessaire pour l'accueil des populations les plus vulnérables* ».

L'histoire urbaine, les conjonctures démographiques et les caractéristiques socio - économiques des populations sont autant d'éléments structurants dans la construction des quartiers prioritaires. Depuis 30 ans, les politiques publiques tentent d'assurer un niveau d'offres de logement suffisant et un droit au logement pour tous afin de répondre aux besoins pérennes et croissants de logement.

² Mouvement des gilets jaunes, réforme des retraites, tensions religieuses, projets de loi sécurité globale, séparatisme, etc.

³ ALGAN Y., MALGOUYRES C. et SENIK C. (2020) « Territoires, bien-être et politiques publiques », *Conseil d'analyse économique*, n°55.

⁴ Cf. Annexe 1 : Lettre de saisine.

La construction de logement privé et social a permis d'accueillir des populations avec des profils socio-économiques différents et de composition variée⁵. Néanmoins, la promotion sociale, qui devait favoriser la mobilité des ménages et l'augmentation des revenus, ne s'est pas suffisamment révélée sur les 30 dernières années, entraînant à la fois une insuffisance de l'offre de logements sociaux et une croissance régulière des dépenses d'aides à la personne (pour dépasser 20 milliards d'euros en 2019⁶). Une partie des grands quartiers issus des politiques urbaines de l'après-guerre (grands ensembles, ZUP, ...) mais aussi d'autres types de territoires (quartiers anciens) se sont progressivement paupérisés et spécialisés dans l'accueil de ménages fragiles. Nombre d'entre eux sont composés en grande partie de logements sociaux, dont une partie construits avant 1977⁷. **Aujourd'hui, 31% de logements sociaux sont situés en quartiers prioritaires.**

Sur certains territoires, on constate des effets puissants de concentration et de ségrégation conduisant à créer des identités et des images territoriales négatives stigmatisantes. **Inéluctablement, le parc du logement social -et particulièrement les grands ensembles des années 1960- s'est concentré sur les profils d'occupants les plus précaires**, ceux qui n'ont pas le choix car pas les moyens d'en partir. Force est de constater que **les mécanismes à l'œuvre pour y remédier restent insuffisants et que le problème du mal-logement en France reste prégnant**. Le parc social progresse- en volume- de manière régulière depuis les années 1950 mais n'évolue que très peu en proportion depuis 1984 et ne représente que 15% du parc total en France aujourd'hui, part néanmoins importante par rapport à d'autres pays européens.

L'image de l'urbanisme des années 60 s'est dégradée emportant avec elle l'image du logement social et l'image des quartiers prioritaires où leur implantation est majoritaire conjuguant ainsi divers phénomènes tels que la perte d'attractivité, le rejet de certaines formes urbaines, l'enclavement, l'aggravation de la qualité de vie au quotidien et celle de la tranquillité publique.

Les récentes politiques publiques de l'habitat ont évolué vers des enjeux de mixité sociale avec pour ambition d'assurer une cohésion sociale et un bien vivre ensemble sur tous des territoires. La loi Egalité et Citoyenneté⁸, promulguée le 27 janvier 2017, porte l'enjeu de l'habitat au niveau intercommunal et consacre un volet important à la mixité sociale, le vivre ensemble et l'égalité des chances dans l'habitat avec une attention particulière portée au

⁵ L'occupation du parc social repose sur une politique d'accueil plus large que les seules personnes démunies sans que cela soit pour autant un accès universel au logement social.

⁶ Ministère de la transition écologique (2020), Rapport du compte du logement 2019, DATALAB.

⁷ En 1977, la loi Barre conduit à une réforme en profondeur du financement du logement avec un désengagement de l'Etat qui n'intervient plus prioritairement sur l'offre de logements mais sur les ménages avec le financement des aides personnalisées au logement (APL) avec un objectif de solvabilisation des ménages, en ayant véritablement besoin. L'APL est la véritable clé de voûte du nouveau système.

⁸ D'autres lois : notamment en 1991, la loi pour la ville vise à lutter contre la ségrégation spatiale et sociale ; en 2000 la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) ; en 2014 la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

rééquilibrage des attributions de logements sociaux, aux populations les plus précaires dans les quartiers les plus difficiles.

Or, ces ambitions portées par des politiques publiques en grande partie descendantes ne prennent en compte que partiellement les besoins, les attentes et les réalités des habitants. La notion de mixité sociale est visée dans une volonté de contenir les dérives et comportements déviants⁹ ; elle ne l'est rarement **pour la richesse et la diversité** qu'elle apporte à un territoire dans son ensemble d'autant que la notion même interroge et comporte des risques de discriminations.

Dans ce contexte :

Le CNV considère qu'il **apparaît opportun de faire évoluer les regards pour réfléchir davantage aux enjeux d'équité territoriale, d'accès aux équipements et aux services en partant des usages des habitants. Il s'agit de faire société dans les quartiers comme dans l'ensemble de la ville dans une vision globale d'un territoire, d'un bassin de vie.**

Le CNV souhaite que ne soit pas passé sous silence la défiance qui existe, et se renforce, envers l'action publique, le désintérêt des populations qui n'y croit plus et ne se sentent pas reconnues dans leurs identités. On perçoit une désintégration progressive dans les quartiers qui nuit à la mixité sociale et induit une non-reconnaissance des personnes.

L'attractivité des quartiers doit être l'objectif majeur de la politique de la ville. Il paraît ainsi essentiel de pouvoir toujours lutter contre les discriminations collectives et les discriminations individuelles.

« Quand nous savons que 8 habitants sur 10 aiment leurs communes et 7 habitants sur 10 appellent à plus de mixité sociale, nous devons avoir une action déterminée pour construire une véritable transformation urbaine au service de l'humain. C'est tout l'enjeu de la politique de la ville, que je mène avec un regard particulier porté sur l'attractivité des quartiers et la réussite de chacun »¹⁰.

⁹ CARRIOU C. (2018) « Un terme récent, une notion ancienne », Regards sur la mixité sociale, Rapport de l'observatoire de la mixité sociale (OMIS).

¹⁰ Nadia HAI, Ministre déléguée en charge de la ville, propos introductif JERU 2021.

Comme le souligne la saisine ministérielle : « *Sujets souvent au cœur de l'actualité politique urbaine, la mixité sociale est régulièrement citée comme une finalité à atteindre et un outil opérationnel indispensable à maîtriser dans le cadre de politique territoriale de l'habitat* ».

Les différentes lois et réglementations, depuis 30 ans, ont sur ce point eu des effets relatifs qui ont engendré des collaborations complexes entre les acteurs des territoires, des cadres d'actions rigides et des calendriers de mise en œuvre longs. **La mixité sociale ne se décrète pas** et ne peut pas être favorisée que par la seule intervention de lois et de réglementations. Le CNV considère qu'il est essentiel de s'inspirer des multiples réalités des territoires, de promouvoir la diversité de leurs histoires et de mettre en lumière les différentes dynamiques économiques et sociales.

Le CNV propose de réfléchir en ne réduisant pas la mixité à des politiques urbaines d'aménagement, de construction et d'habitat mais en privilégiant une approche où l'humain, son histoire, sa famille, son parcours, ses difficultés et ses ambitions ne soient pas invisibilisés. **Le CNV réaffirme que les enjeux d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations sont les socles des politiques publiques.**

Il sera attentif, à ce titre, aux débats et aux résultats des récents engagements annoncés.

Dans le contexte de l'examen du projet de loi 3DS¹¹ par le Parlement et de son titre III, le CNV souligne que **la loi SRU prolongée doit voir ses ambitions de lutte contre la ségrégation urbaine affirmées et les conditions de mixité sociale, dans tous les territoires, renforcées en identifiant l'échelle pertinente au regard des écarts constatés¹²**. Le CNV sera attentif aux débats et au contenu des articles 18 et 19 du titre III du projet de loi 3DS qui devraient **permettre de conforter, au niveau des territoires, des objectifs partagés de mixité sociale dans le cadre de la contractualisation** proposée.

Le CNV acte la mise en œuvre de la mesure du CIV qui encadre la production de logements sociaux dans les communes qui en comptent plus de 40%¹³. Il considère qu'elle ne peut avoir de sens que si des efforts conséquents sont menés par l'Etat et les collectivités territoriales pour assurer une production de logements sociaux adaptée aux besoins du territoire dans les autres communes de l'agglomération.

¹¹ Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

¹² Après avoir été l'objet de vifs débats notamment autour de l'obligation d'atteindre 20 ou 25 % de logements sociaux en 2025, la loi SRU tend aujourd'hui à faire consensus, son bilan étant globalement positif. La moitié des logements sociaux produits en France le sont désormais dans des communes en déficit de logement social. Comme le soulignent les anciens ministres du logement dans une tribune au monde du 16 juillet 2021 « *Aucun territoire de la République ne peut s'ériger en territoire interdit à certains citoyens en raison de leur fortune* ». Selon une enquête du Sénat "70 % des maires considèrent que la loi SRU est utile", mais une même proportion d'élus la juge "difficile à appliquer, inefficace ou irréaliste".

¹³ Une lettre a été adressée aux Préfets en date du 11 mai 2021 par les Ministres de la ville et du logement.

Enfin, le CNV sera attentif au déploiement territorial des dix engagements inscrits¹⁴ dans le vade-mecum « Égalités de chances dans les quartiers de reconquête républicaine »¹⁵ en s'interrogeant toutefois sur leur articulation et leur suivi avec les mesures portées dans les différents plans et stratégies nationales. **Le CNV alerte ainsi sur la nécessaire coordination nationale et territoriale des mesures et engagements pour assurer une cohérence et un ciblage effectif vers les publics concernés.**

Le CNV pose plusieurs constats :

- ❖ **La mixité sociale est une notion abstraite et complexe à définir¹⁶**, elle est une **notion plurielle** qui fait référence à de nombreuses dimensions (économique, culturelle, générationnelle, ethnique, fonctionnelle ou encore scolaire). Et dans le même temps, cette notion **peu consensuelle**, mentionnée dans de nombreuses références législatives, ne fait pas pour autant l'objet d'une définition commune dans un texte législatif ou réglementaire.
- ❖ La mixité sociale peut désigner la présence simultanée ou la cohabitation, en un même lieu, de personnes appartenant à des catégories socio-professionnelles, à des cultures, à des nationalités, à des tranches d'âge et de revenus différents. **Cette notion fait l'objet d'interprétations variées¹⁷ désignant le caractère diversifié de la population résidant dans un même territoire ou la répartition équilibrée de la population par groupes sociaux.**
- ❖ **La notion de mixité sociale doit être réfléchie dans un cadre territorial global et pas seulement sur les territoires fragiles**, en étant attentif aux situations de concentration à l'échelle des quartiers. Elle doit être également envisagée dans une approche intégrant une pluralité d'acteurs -publics et privés- notamment dans les domaines de l'habitat et de l'éducation. Force est de constater que cette notion est aujourd'hui pensée à une échelle réduite conduisant au développement de stratégies d'évitement de la part de la population. **Le CNV déplore qu'elle ne soit aujourd'hui questionnée uniquement qu'à l'aune des quartiers prioritaires.**
- ❖ Les élus et les bailleurs sociaux déploient, depuis plusieurs années, des approches relatives aux enjeux de mixité sociale, ils sont soumis -dans leur action quotidienne- à une **injonction contradictoire entre le respect du principe de droit au logement et le nécessaire équilibre territorial**, sans pour autant que des lieux d'arbitrages ou de

¹⁴ Notamment l'engagement 2 : « Accompagner la transformation urbaine des quartiers et favoriser la mixité sociale ».

¹⁵ Légifrance - Circulaire n°6280-SG du 24 juin 2021 relative à l'égalité des chances dans les quartiers de reconquête républicaine.

¹⁶ LELEVRIER C. (2018), « Mixité sociale : pourquoi tant de controverses », Regards sur la mixité sociale Rapport de l'observatoire de la mixité (OMIS).

¹⁷ En Europe on parle de politique de déségrégation sociale et aux Etats-Unis on parle de communautarisme.

régulations, pourtant créés par la loi, ne soient réellement effectifs¹⁸. **Le CNV souligne qu'il faudrait que la loi prenne véritablement en compte cet enjeu d'équilibre territorial, en facilite la mise en œuvre opérationnelle en concertation entre l'Etat et les acteurs.**

- ❖ **La notion de mixité sociale, dans les politiques publiques, n'est jamais réfléchie en partant du vécu, des histoires et des besoins de la population.** Bien que les taux de participation aux élections soient historiquement faibles, les habitants sont capables de s'investir comme en témoigne leur mobilisation pendant la période de crise sanitaire. Néanmoins, la participation citoyenne demande à être accompagnée et valorisée.

Selon les résultats d'une enquête récente¹⁹, 71% de la population française se déclarent favorables au principe de mixité sociale, légèrement plus marquée, 78%, auprès des habitants de QPV. 72% de la population française estiment qu'il est prioritaire d'améliorer la mixité sociale à l'échelle du pays. Pourtant, **aucune étude n'a permis d'affirmer que les effets de la mixité sociale apportent une plus-value pour les habitants et les acteurs d'un territoire**²⁰. Il n'existe pas, au niveau national, d'indicateurs de suivi permettant de mesurer l'impact quantitatif et/ou qualitatif d'une mixité sociale dans les territoires. France Stratégie, dans une étude récente²¹, fait le constat d'une baisse de la ségrégation sociale dans le logement social sur les 25 dernières années. Cela traduit une meilleure répartition des populations entre les agglomérations notamment liée aux dispositions de la loi SRU. Dans le même temps, il apparaît que la loi n'a pas porté d'effet sur la composition des catégories sociales d'une ville, ni sur l'évolution de la ségrégation entre les ménages les plus modestes, les classes moyennes et les plus riches²².

Le CNV reconnaît qu'il faut :

- **Assumer que les changements vont être longs et que les choses se construisent dans la durée ;**
- **Prendre conscience du besoin d'une adaptabilité permanente des politiques publiques** (ce qui était vrai avant ne l'est peut-être plus maintenant).

La mixité est une notion qui veut répondre à un principe d'universalisme républicain, et est considérée comme une finalité vers laquelle toutes les politiques publiques doivent tendre. **C'est ce modèle qu'il faut interroger au regard des réalités. L'universalisme ne doit pas conduire à l'uniformité**, il s'agit de respecter les droits de chacune et de chacun dans le respect des différences et de comprendre l'enjeu de mixité comme une volonté de créer du lien social, d'aller vers, d'émancipation de chacun.

¹⁸ KIRSZBAUM T. (2015), « Mixité sociale dans l'habitat » Revue de la littérature dans une perspective comparative. *La Documentation française. Etudes & recherches de la Halde*. Partie III, Chapitre 3.

¹⁹ Harris interactive (2021), « Regards croisés sur la vie dans les quartiers populaires ».

²⁰ RECI (2020), « Les conventions intercommunales d'attribution : une opportunité pour concilier la mixité sociale et l'égalité de traitement ».

²¹ France Stratégie (2020), « Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? ».

²² IHDEAL (2020), « 20 ans après, la loi SRU a produit une mixité de façade(s) ».

Au travers de cet avis, le CNV affirme qu'il faut être à la fois réaliste et ambitieux pour permettre un réel changement de paradigme. Réaliste car lorsque l'on s'interroge sur les enjeux de mixité, on pense ségrégation socio-spatiale dans les territoires prioritaires avec le constat de dysfonctionnements issus d'histoire urbaine, de parcours de populations et de choix politiques. Ambitieux car l'enjeu est de dépasser les interrogations et constats sur les mixités.

Il s'agit de travailler sur des leviers qui conduisent les habitants à faire le choix de s'installer et de rester dans un quartier, de se sentir bien dans leur environnement, leur cadre de vie quotidien et leur vie de quartier, de disposer d'une offre de logement et de services publics de proximité et de qualité.

Il s'agit de favoriser les choix des parcours en travaillant sur l'attractivité et l'image des quartiers, en luttant contre les discriminations et stigmatisations notamment concernant les personnes les plus précaires et en valorisant les parcours et le bien-être des populations dans un objectif d'émancipation.

LE CNV RAPPELLE QUELQUES CHIFFRES



3 personnes sur 4 se déclarent attachées à leur commune comme à leur quartier



Plus de 3 habitants des QPV sur 4 jugent prioritaire que leur quartier soit mieux inséré au sein de leur commune qu'aujourd'hui

50%

des français reconnaissent le dynamisme et le potentiel de développement porté par la société civile dans ces quartiers (forte solidarité, tissu associatif dense, force d'une jeunesse méritante)

50%

des français sont convaincus que la situation dans les quartiers sensibles s'est plutôt dégradée au cours des dernières années

50%

des français associent spontanément les quartiers sensibles à des territoires délaissés par les pouvoirs publics



51% des français n'ont aucune expérience personnelle avec ces quartiers, dans le sens où ils n'y vivent pas, ne s'y rendent pas et ne connaissent pas de famille ou d'amis qui y vivent ou y travaillent. Ils portent un regard plutôt critique sur les quartiers

78%

des habitants des QPV se déclarent favorables au principe de mixité sociale

26%

des habitants des QPV se sentent en insécurité dans leur quartier

70%

des écoles en QPV appartiennent à un REP ou REP+

50%

des collèges en QPV appartiennent à un REP ou REP+



31% des logements HLM sont situés en QPV, soit plus d'1,4 million de logement

15,5%

des attributions de logements sociaux hors QPV au bénéfice des ménages les plus fragiles avec un taux inférieur pour les attributions de logements situés en zones tendues

Le taux de pauvreté monétaire est trois fois plus élevé au sein des quartiers que sur l'ensemble du territoire

44%

73%

des actifs occupés des QPV sont employés ou ouvriers

15%

des actifs occupés des QPV sont des professions intermédiaires

80,3%

des actifs occupés des quartiers prioritaires travaillent en 2018 dans le secteur tertiaire

Sources : Rapport annuel ONPV, Rapport annuel USH, Enquête Harris Interactive pour l'ANRU, Enquête CVS 2019.

LES RECOMMANDATIONS DU CNV



DES MIXITES QUI FAVORISENT LE BIEN VIVRE ET OFFRENT UNE EGALITE D'ACCES AUX SERVICES ET UNE EQUITÉ DE TRAITEMENT A TOUS LES CITOYENS

Le CNV rappelle

- **Le rôle déterminant des politiques publiques nationales et locales dans la mobilisation du droit commun pour assurer l'égalité des droits et l'équité d'accès aux services pour tous les citoyens.**
- **Le besoin constant de lutter contre les discriminations individuelles et collectives.**
- **Le besoin d'évaluation des impacts des politiques publiques en renforçant l'approche d'utilité sociale des dispositifs et mesures déployés.**
- **Le besoin de disposer d'un regard statistique sur les parcours résidentiels et socio-économiques des personnes.**
- **Le besoin de réfléchir en approche évaluation et non bilan qui conduit à des biais statistiques et qui invisibilise les parcours de réussite.**

ATTRACTIVITE ET IMAGE, DES LEVIERS A PRIORISER

DES INCONTOURNABLES POUR TOUS CITOYENS

L'attractivité des territoires interroge plusieurs leviers- les mobilités, l'accessibilité, la tranquillité publique, le cadre de vie avec la présence et l'accès aux services publics, aux établissements culturels, sportifs, scolaires de qualité et la présence de commerces de proximité et d'entreprises – **dont il faut assurer la mise en œuvre , dans leur ensemble, pour créer et favoriser les conditions nécessaire et indispensables à des mixités.**

L'espace public est le premier espace de mixité. Le sentiment d'assignation à résidence est largement ressenti par les habitants des quartiers alors que **le droit à la mobilité est un droit inaliénable qui se doit d'être accessible à tous.** Il doit permettre à chacun d'être en phase et en lien avec une dynamique économique, urbaine, sociale et d'être acteur de cette dynamique. Malgré les opérations de rénovations urbaines récentes, il reste nécessaire de désenclaver des quartiers pour les rendre plus attractifs mais aussi de partir des usages de la population. Le CNV pense que chaque offre de mobilité doit répondre aux usages de toutes les populations -habitudes de vie, horaires atypiques, besoins mixtes (travail/loisirs), multimodalités-, mobilités des femmes, des jeunes et des personnes vieillissantes pour les quartiers les plus enclavés dans leur territoire.

Les différentes auditions réalisées soulignent que **la présence de transport en commun constitue un réel moteur d'attractivité pour les territoires**, notamment lorsqu'ils sont

gratuits ou peu onéreux²³. A ce jour, trente-cinq collectivités territoriales ont mis en place la gratuité des transports en commun²⁴. Il s'agit d'enjeux politiques et financiers locaux qui font toujours débats.

Le CNV préconise d'intégrer un volet répondant aux usages spécifiques de la population des quartiers prioritaires dans les prochains Plan de mobilités (PDM) devant être élaborés sur les 2 prochaines années²⁵

Le CNV rappelle que tout habitant est en droit d'attendre des pouvoirs publics nationaux et locaux d'assurer un environnement calme et sécurisé pour tous. La tranquillité publique est l'un des premiers facteurs contribuant à l'attractivité²⁶ d'un territoire. Tous les quartiers ne sont pas concernés. Dans les quartiers, qui ont bénéficié du PNRU, le cadre et les conditions de vie de leurs habitants se sont améliorés, **sans toutefois que l'image portée par des personnes extérieures aux quartiers n'évolue au même rythme que la transformation réelle des quartiers.** Ce sujet n'est pas suffisamment traité, il contribue au renforcement d'une image négative. Cependant le CNV salue les 40 mesures prises dans la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance 2020-2024²⁷ et les 56 mesures proposées dans le livre blanc du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)²⁸ et souhaite que ces recommandations soient mises en pratique avec des moyens effectifs à la hauteur des besoins territoriaux.

Il est difficile de motiver des habitants pour venir habiter dans les QPV sans exigence de qualité. La qualité architecturale des bâtiments, des équipements publics et des logements bâtis ne doit plus être un impensé mais un préalable à tout projet. **Le CNV considère que la rénovation énergétique des logements sociaux et des copropriétés privées, priorités du plan France relance, doit être accélérée dans les quartiers les plus en difficulté.** Cette ambition d'amélioration du cadre de vie des populations doit concerner les quartiers en renouvellement urbain mais aussi les centres villes et les grands ensembles.

Le CNV souligne le déficit d'offre de logements abordables et la concentration des populations précaires dans les mêmes quartiers²⁹. **Il rappelle le besoin impérieux de devoir construire du logement abordable en priorité sur les territoires en tension pour proposer**

²³ Dans son audition, Jean Werlen, relève que « la présence de transports en commun –notamment lorsqu'ils sont gratuits ou peu onéreux- constitue un réel moteur d'attractivité ».

²⁴ <http://www.obs-transport-gratuit.fr/les-ville-du-transport-gratuit-163/les-ville-du-transport-totalement-gratuit-184/>

²⁵ La loi LOM oblige les agglomérations de plus de 100 000 habitants à élaborer un PDM d'ici 2 ans à compter du 01/01/2021.

²⁶ Cour des comptes (2020), « L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires. Une dimension majeure de la politique de la ville », p.47.

²⁷ CIPDR (2020), Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

²⁸ FFSU (2019), « Livre blanc pour la sécurité des territoires. Prévention, répression et cohésion sociale ».

²⁹ *Chiffres de l'ONPV - En 2017, les ¾ des logements sociaux sont « très sociaux » dans les QPV (mode de financement spécifique avec le PLAI d'où une forte présence de familles défavorisées). La part des logements très sociaux parmi les nouvelles mises en service est plus faible en QPV- 14% contre 22% hors QPV- ce qui à terme devrait permettre un rééquilibrage.*

une offre de logement adaptée suffisante pouvant assurer des parcours résidentiels. Il est nécessaire de construire du logement social dans l'ensemble des quartiers et communes des agglomérations, notamment en centre-ville, aujourd'hui des habitants peuvent être assignés **à résidence milieu en péri-urbain**. Le CNV insiste sur le fait de développer une offre d'habitat social abordable dans les quartiers où elle est insuffisante, tout en s'attachant à pérenniser et moderniser l'offre existante dans les territoires qui en sont déjà dotés en veillant à leur insertion dans un cadre urbain harmonieux et équilibré. Le développement de la mixité dans les quartiers populaires est souvent le prélude à la gentrification, notamment dans les centres urbains des grandes métropoles (Paris, Lyon, Marseille) et des quartiers de la première couronne parisienne soumis à une forte pression immobilière. Ce phénomène peut être un levier de mixité résidentielle dont il faut pouvoir maîtriser le développement afin d'éviter l'éviction systématique des populations précaires. Le CNV rappelle que les politiques de construction de logement social et les politiques urbaines de rénovation avec, notamment des démolitions programmées, ont souvent conduit, à des difficultés d'acceptation pour les populations avec des impacts psychologiques forts sur les habitants contraints de partir des quartiers, certains le vivant comme un déracinement. **Les politiques de relogement des projets ANRU notamment doivent s'attacher avant tout à offrir de véritables choix et alternatives aux ménages relogés, sans les contraindre systématiquement à quitter le quartier.**

La mixité fonctionnelle constitue également l'un des facteurs d'attractivité essentielle. Il s'agit ainsi de pouvoir proposer aux populations un équilibre entre habitat et aménités d'un territoire, dont les quartiers prioritaires sont souvent faiblement dotés, en particulier pour ce qui relève des commerces et services de proximité. **Le CNV rappelle qu'il est essentiel de renforcer l'offre d'équipements ou de services publics dans les quartiers ou en proximité, tout en soulignant que les réalités territoriales ne sont pas toutes identiques.**

FAIRE DU COMMUN

Il s'agit de traiter tous les territoires et populations à égalité dans le respect des spécificités et des diversités. Chacun doit trouver sa place, ne pas vivre dans un sentiment de relégation, ni de stigmatisation, et s'inscrire voir s'identifier dans une vie de quartier³⁰. Si les habitants se sentent dans leur quotidien écoutés et entendus, ils se mobiliseront plus spontanément pour donner leur avis et se sentiront moins discriminés. **Or, le CNV déplore que, bien souvent encore, lorsque les habitants sont consultés, leur parole est peu prise en considération** ce qui induit, par voie de conséquence, de faibles taux de participation dans les instances de consultation. C'est un enjeu de démocratie locale. **On ne peut pas se contenter de décréter la participation. Elle ne se décrète pas, elle s'accompagne, s'explique.**

³⁰ BAUDIN G. (2001), « La mixité sociale : une utopie urbaine et urbanistique », p.4.

Lors des auditions, il est apparu que les populations qui ont une reconnaissance et un attachement fort aux territoires et aux quartiers– notamment dans les territoires d’Outre-mer-, s’inscrivent pleinement dans une identité commune et ce, au-delà de toutes caractéristiques individuelles³¹. A titre d’illustration, le CNV relève que la mairie de Gennevilliers³² porte un projet politique visant à la reconnaissance de tous les modes de vie et besoins des habitants sans invisibiliser les quartiers populaires dont la ville est majoritairement constituée. Cela induit une action forte et déterminée de la collectivité pour faire participer la population et offrir à tous les publics un accès aux services et aux équipements notamment sportifs et culturels.

La mixité sociale n’est pas qu’une question d’habitat mais une façon dont le quartier est vécu dans la rencontre et le faire ensemble. La mixité n’est pas seulement une affaire de « mélange » de personnes aux revenus différents. La question de la coexistence et de la construction d’un commun ne se pose pas uniquement entre catégories socio-professionnelles mais entre personnes d’origines géographiques différentes, entre générations et entre femme et homme. **Il faut faire ville dans les quartiers.** Le CNV souligne l’intérêt des projets communs développés dans le cadre d’actions de l’économie sociale et solidaire, qui peuvent rassembler et permettre de vivre une expérience commune concrète et de contribuer à un service.

Les relations de proximité, les réseaux de solidarité familiaux ou de voisinage et les engagements bénévoles des habitants sont des liens d’échanges, qui s’organisent dans des temps informels et spontanés, le plus souvent bienveillants. Ces temps d’échanges et de partages ont été mis à l’honneur lors de la crise sanitaire. L’enquête récente « mon quartier, mes voisins »³³ apporte un éclairage intéressant. Les relations de voisinage sont différentes selon les catégories socio- professionnelles. Elles ne se décrètent pas, s’organisent en fonction des attentes, des besoins et des affinités et sont plus inclusives qu’il y a 35 ans. L’enquête souligne également que le quartier de résidence influence sur l’intensité des relations. Ainsi des personnes en situation de relégation résidentielle ou de mixité programmée développent moins de relations de proximité, elles se mettent à l’écart.

L’enjeu est pourtant aujourd’hui de pouvoir valoriser et capitaliser sur ces réseaux qui sont des sources d’entraide, de sociabilité et d’accès à l’information. Néanmoins, selon une étude parue en juin 2021³⁴, la crise sanitaire n’a pas eu les effets que certains lui ont prêtés et n’a pas fondamentalement et durablement changé les réseaux de relations de proximité. **Ces réseaux, qui représentent des formes de liens sociaux, le CNV pense qu’il serait intéressant de les favoriser.**

³¹ Cf. Annexe 2 : Compte-rendu des auditions CRPV

³² Audition de Patrice Leclerc, Maire de Gennevilliers, le 22 juin 2021.

³³ CNRS, INED et ENTPE (2021), « L’enquête mon quartier, mes voisins... ».

³⁴ J-Y. Authier et J. Cayouette-Remblière (2021), « Voisiner, une pratique qui demeure... sélective », Population et sociétés.

Le CNV souligne le besoin d'identification de lieux d'échanges, de lieux passerelles pour que les populations puissent se rencontrer et créer des relations sociales³⁵. Ces lieux constituent un point de départ essentiel pour travailler sur le phénomène de défiance à l'égard des habitants et permettre le changement de regard. Situés dans les quartiers populaires, ils permettent aux habitants qui n'y habitent pas d'y venir et de contribuer à l'évolution des mentalités, des images et lutter contre les idées reçues sur le quartier. Situés en dehors des quartiers, il serait intéressant de pouvoir mesurer dans quelle mesure les habitants des quartiers les fréquentent.

L'accès aux services publics, à des activités dans des lieux conviviaux d'échange et de cohésion est un vecteur de lien social. Endroits de sociabilité autres que le domicile et le travail (cafés, bibliothèques, centres culturels, sociaux ...), les tiers-lieux constituent également un excellent terrain d'expérimentation en matière de mixité sociale. Comme le souligne l'ONPV³⁶, les deux principaux indicateurs du bien-être sont la capacité à créer des relations et l'existence de lien social entre les habitants. Une vie de quartier riche, dynamique et diversifiée est le gage d'un cadre de vie attractif dans lequel la population s'inscrit et s'investit. Le CNV relève qu'il **est nécessaire d'être attentif à la mutabilité des usages et aux besoins évolutifs des habitants et des territoires et être en capacité de développer une approche multi usages³⁷ des lieux**. Cette forme d'aménagement articule en permanence deux registres : le long terme (la mutabilité, l'adaptabilité) et le court terme (les usages, le partage)³⁸. La crise sanitaire a relancé l'intérêt porté pour les "biens communs³⁹ », intérêt qui met en lumière la multiplication des initiatives locales existantes. Une étude récente du PUCA⁴⁰ publiée en juillet 2021 pointe l'évolution de l'aménagement urbain, la fabrique de la ville *« dont les traits caractéristiques consisteraient en une mutation autour des modes de gouvernance sur les ressources communes, et la recherche d'un surcroît d'inclusion, d'équité et de démocratie participative »*.

Le CNV relève l'importance d'une offre de service diversifiée et en proximité capable de s'adapter au public tant en fonctionnalité qu'en contenu.

³⁵ ANCT (2021), Attractivité du territoire : Conciergeries solidaires.

³⁶ ONPV (2019), Rapport annuel « Bien vivre ensemble dans les quartiers prioritaires ».

³⁷ Au gré des flux quotidiens dans différents quartiers, les paysages sociaux évoluent au cours d'une même journée : certaines zones très populaires la nuit peuvent être très mélangées pendant la journée parce que des cadres y travaillent ou parce que des étudiants y sont présents, comme c'est le cas à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Promouvoir ces côtoiements via une mixité des activités – résidentielles, commerciales, ludiques – peut favoriser les mélanges de populations.

³⁸ Au Pays-Bas, les écoles, dont l'utilisation pour l'enseignement est limitée dans le temps, sont pensées et conçues pour être des lieux multifonctionnels pouvant accueillir d'autres activités en dehors des créneaux d'enseignement et favoriser ainsi la vie de quartier. La régulation des activités accueillies et de leurs créneaux horaires s'effectue via un coordinateur et un conseil qui réunit l'ensemble des acteurs impliqués (enseignants, parents, associations de quartiers, etc.) (Boulin, 2012). *À Paris, des écoles et des collèges se sont également engagés dans des démarches de ce type, et la municipalité souhaite renforcer l'ouverture des collèges aux activités de leur quartier.*

³⁹ La définition de ces "communs", urbains ou non : il s'agit de biens qui ne sont ni publics ni privés, dont l'utilisation est partagée par une communauté qui en dépend. Etude PUCA publiée en juillet 2021.

⁴⁰ PUCA (2021), « Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne ».

Toutefois, le CNV souligne que **créer de véritables lieux d'échange reste difficile** : il est fort rare que les échanges aillent au-delà d'interactions ponctuelles^{41 42}. L'intervention de véritables médiateurs, formés à la communication, peut aider à ce que des relations se créent et que des populations se rencontrent au-delà des diversités. Des expériences locales où des équipements culturels ou tiers-lieux se sont ouverts et ont échoué faute de trouver leur public, d'une communication ciblée et d'un accompagnement des populations pour ouvrir les champs d'intérêts. Au-delà des lieux culturels ou tiers-lieux, **le CNV renouvelle son point d'attention sur le besoin d'ouvrir et mettre à disposition des espaces répondant aux besoins des habitants pour se retrouver, partager des activités collectives ou développer des activités économiques**⁴³.

Le CNV recommande de prévoir la présence de médiateurs dans des lieux d'échange, des tiers-lieux⁴⁴, des équipements culturels notamment formés à la communication et attentifs à favoriser la diversité de fréquentation auprès de la population.

Le CNV pense intéressant de proposer de mieux mesurer l'intensité des échanges entre les populations, notamment liés aux effets d'implantation dans les quartiers de certains équipements publics structurants.

A titre d'illustration, il a été évoqué lors des auditions⁴⁵ une certaine inadéquation entre les attentes et les besoins des habitants et l'offre culturelle sur la ville de Marseille. En effet, les lieux culturels situés à proximité des quartiers développent une programmation qui ne répond pas aux attentes des habitants et dans le même temps, les lieux culturels situés dans le centre de la ville ne sont pas rendus accessibles en soirée –faute d'une offre de service de transport suffisante. Dès lors, ces lieux ne peuvent favoriser la rencontre des populations et des cultures.

Un autre levier d'attractivité est le rôle essentiel des images et des représentations que les populations peuvent avoir d'un territoire et d'un quartier en particulier. Une enquête de l'ONPV⁴⁶, souligne que la moitié des français (51%) n'a aucune expérience personnelle avec les quartiers et en a pourtant une image négative. Un **travail de sensibilisation devrait être mené auprès des populations** extérieures à la vie d'un quartier et dont on sait que le regard est plus négatif à l'égard de ces territoires car il ne repose que sur des représentations. Le CNV note que les professionnels et les services publics, de par leurs représentations peuvent

⁴¹ BACQUE M-H. et CHARMES E. (2018) « Il est illusoire de vouloir quantifier la mixité sociale », Regards sur la mixité sociale, Rapport de l'observatoire de la mixité sociale (OMIS).

⁴² RECI (2020), « Les conventions intercommunales d'attribution : une opportunité pour concilier la mixité sociale et l'égalité de traitement ».

⁴³ CNV (2019), Avis Economie informelle et quartiers prioritaires « Valoriser les savoir-faire économique et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi », p.19.

⁴⁴ LEVY-WAITZ P. (2021), Rapport France Tiers-Lieux « Nos territoires en action ».

⁴⁵ Audition de Fatima Mostefaoui, Présidente du collectif des femmes de Marseille, le 22 juin 2021.

⁴⁶ ONPV (2019), « Les français portent un regard sombre sur les quartiers sensibles », En détail.

induire consciemment ou inconsciemment des stigmatisations qui ne favorisent pas l'évolution des regards, l'ouverture et l'acceptation de la différence.

Le CNV recommande que la sensibilisation des médias nationaux ou locaux soit renforcée afin de valoriser au travers de reportages et documentaires l'engagement et les actions des associations de proximité et toutes les initiatives positives individuelles.

Le travail sur ces leviers doit, toujours et sans relâche, être mené et amplifié à l'échelle d'un bassin de vie auprès des populations et s'inscrire dans un programme de lutte contre les discriminations.

ET LE BIEN-ETRE ?

Le CNV propose de pouvoir identifier les territoires où les pertes de bien-être sont les plus fortes et savoir en évaluer quantitativement et qualitativement les impacts. Les politiques publiques territoriales pourraient ainsi se concentrer sur des programmes qui contribueraient à améliorer le bien-être des habitants en ne se limitant pas seulement à des critères économiques. A titre d'illustration, l'OCDE a développé un indice de bien-être publié annuellement qui prend en compte 11 thèmes : le logement, le salaire, l'emploi, la communauté, l'éducation, l'engagement civique, la santé et les soins, la satisfaction de l'existence, la sécurité, et la balance entre le travail et la vie personnelle⁴⁷.

Le CNV propose que l'ANCT accompagne ou favorise des politiques conçues au niveau local sur les enjeux de bien-être, avec une mise à disposition de son expertise au service d'expérimentations locales.

A titre d'exemple, **la Réunion lance une expérimentation ISOPOLIS La Réunion**⁴⁸ : un projet de transformation de la société réunionnaise. L'institut de recherche et de développement (IRD) a engagé la première enquête sur le Bonheur National Brut (BNB) qui est un indicateur permettant de mesurer le niveau de bien-être d'un territoire. Dans le cadre de ces échanges et travaux, une association a lancé le projet « revpoufé » avec pour ambition de recueillir les rêves et aspirations de la population pour 2030, afin de façonner leur futur. A travers cette action, il est question de libérer la parole des habitants et de permettre à la société de s'émanciper. Les résultats de ce projet seront remis à l'ANCT.

⁴⁷ L'indice de bien-être de l'OCDE est un indicateur qui s'intéresse aux ménages et aux individus et non à l'économie ainsi qu'à la réalisation et pas aux moyens de productions. Cet indicateur rend compte des inégalités, ainsi que des empreintes des générations actuelles sur des ressources indispensables au bien-être des générations futures. Il mesure le bien-être des individus mais aussi le progrès de la société. C'est à l'échelle des 37 pays de l'OCDE ainsi que de 4 pays partenaires.

⁴⁸<https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/actualites/isopolis-projet-de-transformation-de-la-societe-reunionnaise/>. Dans une société guidée par l'individualisme et l'hyperproductivité, la finalité d'Isopolis est de remettre l'humain au cœur du fonctionnement de la société. « *Vous qui ne pouvez vous résoudre à laisser l'injustice et l'absence de sens faire loi dans notre Péri, fédérons-nous autour d'un projet d'expérimentation territoriale à l'échelle de notre belle île !* ».

Le CNV préconise de favoriser la mise en œuvre d'indicateurs de bien-être territorialisés qui permettent d'orienter la déclinaison des politiques publiques, d'en adapter les stratégies locales et d'en mesurer les impacts.

L'enjeu de la déclinaison des politiques publiques est de se rapprocher des populations en changeant le regard et en s'appuyant sur des ambitions individuelles et collectives si minime soient-elles pour tendre vers un grand objectif. **Le CNV soutient la proposition de la Cour des Comptes⁴⁹ visant à renforcer l'évaluation des politiques publiques pour rendre compte et donner à voir les avancées en communiquant à échéance régulière.**

Comme en témoigne ce rapport, l'évaluation doit permettre d'apprécier si les diverses actions publiques contribuent à réduire les phénomènes d'évitement de ces quartiers et, plus globalement, s'ils en améliorent, ou non, l'image auprès de leurs habitants et de la population toute entière. **Il faut renforcer l'évaluation d'impacts des dispositifs de la politique de la ville comme des politiques de droit commun.**

⁴⁹ Cour des comptes (2020), « L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires. Une dimension majeure de la politique de la ville ».

VALORISER CHACUN DANS LE RESPECT DE SES SAVOIRS, DE SES HISTOIRES ET DE SES PARCOURS

La crise sanitaire a fait bouger les lignes et les frontières de la perception de la contribution de chacun au collectif national. Une partie de la population, mobilisée en première ligne, jusqu'alors stigmatisée à tort par son lieu de résidence, a révélé son essentialité à la nation.

Le CNV relève que la notion de mixité sociale peut être appréhendée à l'aune du droit de cité repensé au regard des vulnérabilités de chacune et chacun. **La notion d'altérité ne reflète plus seulement la reconnaissance de l'autre mais également sa différence.** « *L'intérêt est de ne pas invisibiliser les personnes* »⁵⁰.

Le CNV souligne la nécessité de **travailler à la mise en valeur des contributions individuelles, des parcours, des savoir-faire économiques et des compétences des habitants sans a priori ni jugement** et de valoriser les parcours de vie.

RECONNAITRE LES SAVOIRS ET LES COMPETENCES

Le CNV considère qu'il faut rester attentif à toutes les images de réussite en favorisant les parcours d'ascension sociale sans pour autant porter un regard dévalorisant sur des conditions de vie populaire. **Le CNV déplore que certains métiers, notamment les métiers qui œuvrent (« les ouvriers ») n'aient pas su conserver leur potentiel d'attractivité. Favoriser les évolutions technologiques ainsi que les transitions économiques et sociales de la société nécessitent une adaptation constante des métiers et des formations des publics qui relève des pouvoirs publics.**

Des orientations politiques lancées dès aujourd'hui dans nos quartiers peuvent être déterminantes pour l'ensemble du territoire national. Il faut savoir tenir compte des potentiels existants et des savoirs économiques reconnus ou non par des parcours académiques dans tous les territoires, les accompagner si on veut que le monde d'après change. Le CNV a rendu un avis en 2019 sur ces enjeux⁵¹.

Le CNV souligne que l'attention portée aux caractéristiques et attentes des publics des quartiers prioritaires est essentiel. La diversité des profils et des savoir-faire sont des richesses qui faut savoir identifier et accompagner sans porter de regard stigmatisant ni reproduire des représentations enfermantes. Il faut rester attentif aux histoires personnelles pour éviter le développement des phénomènes de relégation à la fois humaine et spatiale. « *La raison spatiale est une dimension de la raison sociale* »⁵².

⁵⁰ Extrait de l'audition de Guillaume Le Blanc le 17 mars 2021.

⁵¹ CNV (2019), Avis Economie informelle et quartiers prioritaires « Valoriser les savoir-faire économique et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi ».

⁵² Extrait de l'audition de Guillaume Le Blanc le 17 mars 2021.

RENFORCER LES LOGIQUES DE PARCOURS

Les diversités sont des leviers pour favoriser les mixités socio-économiques dans les quartiers prioritaires, qui aujourd'hui concentrent des profils homogènes, qu'il faut savoir porter et valoriser dans des logiques de parcours, et ouvrir ainsi les opportunités. Il est ainsi nécessaire de proposer et de communiquer sur les besoins des métiers qui émergent au gré de l'évolution technologique, sociétale mais également en fonction des usages des populations, des métiers dont les images ont été peu valorisées tant en formation qu'en compétences attendues telles que l'artisanat et les métiers de productions locales.

Le CNV souligne qu'il est nécessaire de casser les parcours d'assignation et de ne pas se contenter de proposer « systématiquement » des offres d'emplois sur les métiers du BTP, des services ou de la restauration aux habitants des quartiers.

Lors des auditions, le CNV a pu apprécier les effets de la prise en compte des parcours d'insertion, avec le témoignage du bailleur social Actis Grenoble qui, dans le cadre des attributions de logement, veille à accueillir des actifs modestes en lien avec l'emploi (ou au chômage mais en recherche active d'emploi)⁵³. A ce titre, le CNV relève l'article 22 du projet de loi 3DS⁵⁴ qui permet aux intercommunalités de faciliter l'accès au logement social des personnes « *exerçant une activité professionnelle qui ne peut être assurée en télétravail, dans un secteur essentiel pour la continuité de la vie de la nation* ».

Le CNV considère que l'approche en logique de parcours et de cursus d'apprentissage donne des perspectives progressives d'acquisition et des opportunités plus souples et mieux adaptées. Il est nécessaire que des réorientations, des passerelles et des retours en formation soient à tout instant possible sans sentiment d'échec ou de discrimination avec des accompagnements individuels.

« Ainsi, les jeunes n'auraient pas le sentiment de jouer leur vie sur un « choix » scolaire. On pourrait aussi imaginer un tout autre modèle où les filières et les choix scolaires seraient sans conséquence sur le devenir professionnel. Alors que nous pensons, en France, qu'il est juste de répartir les « places » dans la société sur la base des diplômes – parce que ceux-ci exprimeraient la valeur, le mérite, les compétences, des personnes –, on voit bien que cela fige les inégalités, dans la mesure où ils sont inégalement possédés par les uns et par les autres – pour des raisons dont l'école est elle-même responsable »⁵⁵.

⁵³ Le bailleur social Actis accompagnait 27% de personnes en lien avec l'emploi en 2014 et 41% en 2020.

⁵⁴ Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

⁵⁵ M. DURU-BELLAT (2018), « Choix scolaires : une « orientation heureuse » est-elle possible ? », The conversation.

Le CNV encourage la valorisation et la communication des dispositifs existants de passerelles entre les voies générales, technologiques et professionnelles visant à ne pas cloisonner les élèves, notamment à travers la réalisation de stage de remise à niveau.

Pour ouvrir le champ des possibles auprès particulièrement des NEET, le CNV considère qu'il faut renforcer les expériences de rencontres entre les publics et les personnes en situation d'emplois notamment dans le cadre des parcours d'insertion portés par les opérateurs nationaux, locaux, les associations de proximité, les acteurs professionnels sur les territoires. Il s'agit de favoriser le changement de regard sur les potentialités des habitants des quartiers pour lesquels bien souvent les formations et métiers proposés sont dans des filières ou profils de métiers identiques^{56 57}.

Le CNV recommande que les projets des lauréats PIC 100% inclusion, les dispositifs « un jeune une solution » systématisent les volets d'émancipation et d'ouverture des parcours d'insertion, d'apprentissage et de formation en renforçant des sessions de rencontre entre les publics en parcours et des personnes en emploi.

A ce titre, les conseillers recrutés par les missions locales pour mettre en œuvre le plan Garantie jeune et plus largement les conseillers du service public à l'insertion et à l'emploi pourraient être plus encore sensibilisés à ces enjeux d'ouverture des parcours des jeunes, habitant les quartiers prioritaires, sur les questions de formation et d'emploi. Le CNV considère que c'est un levier de reconnaissance et d'émancipation qui permettra, à terme, de renforcer la mixité des profils socio-économiques présents dans les quartiers et de lutter contre la pauvreté et la précarité.

Le CNV recommande que les SPIE territoriaux renforcent dans ces programmes les volets d'échange et de rencontre entre les publics cibles et les personnes en emploi favorisant ainsi la mise en perspective et l'ouverture du champ des possibles sur la base d'expériences et de vécus.

Les actions d'accompagnement à la formation et à l'emploi, s'inscrivant dans des parcours doivent être amplifiées pour tous les publics dès le collège (mentorat, tutorat), dans le secteur éducatif comme péri éducatif, avec une ambition de valorisation des savoirs dans le respect des différentes cultures. Le CNV salue la création du collectif mentorat avec ses ambitions affichées sur le nombre de jeunes accompagnés, notamment dans le cadre du plan 1jeune1solution. **Le CNV considère que cet accompagnement visant à promouvoir l'égalité des chances doit être soutenu dans la durée et être renforcé auprès des plus jeunes.**

⁵⁶ 80,3% des actifs occupés des quartiers prioritaires travaillent en 2018 dans le secteur tertiaire, les filières les plus présentes sont le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, les activités de services administratifs et de soutien, et l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale. ONPV (2019), Rapport annuel 2019, p.279.

⁵⁷ 1 lycéen sur 2 résidant en QPV étudie dans une filière professionnelle. ONPV (2021) Chiffres clés éducation et quartiers prioritaires.

Le CNV souhaite que soit renforcé des parcours culturels et d'éducation dès les premiers cycles d'apprentissages visant à favoriser l'altérité et la diversité sociale. Dès le plus jeune âge, il faut permettre la rencontre, la capacité à communiquer et à vivre avec d'autres personnes hors de son environnement de proximité familiale ou amicale et dépasser le déterminisme social. Pour les familles vivant dans les quartiers prioritaires, ces démarches doivent être initiées et accompagnées dans le cadre scolaire mais aussi lors des activités extra-scolaires à la fois culturelles et sportives.

L'école ne peut plus aujourd'hui remplir seule sa mission d'ascenseur social.

Le CNV encourage les collectivités territoriales et les établissements scolaires à conclure des partenariats avec des associations de proximité et des établissements sportifs ou culturels par année scolaire pour intégrer des sessions découvertes d'activités aux élèves. Il est urgent de réfléchir à des offres pédagogiques diversifiées, qui permettent de passer au-delà du déterminisme social, dans divers lieux d'accueil de proximité (centres associatifs, tiers-lieux, Fab Lab...) avec des personnels enseignants, des animateurs et des médiateurs. Ces collaborations favorisent l'ouverture des établissements scolaires sur la ville. **Souvent l'offre d'activités et lieux de pratiques existe, il faut juste changer les regards et les représentations pour oser la diversité et la faire accepter.**

Le CNV recommande :

Favoriser au sein des établissements scolaires –primaires et secondaires- situés en géographie prioritaire une offre pédagogique diversifiée et valorisante pour développer et renforcer leur attractivité⁵⁸.

Renforcer la mise en place de partenariats et de conventions entre établissements scolaires et les acteurs d'un territoire pour permettre aux jeunes de découvrir des activités, des pratiques voire des métiers avec des élèves différents des classes du parcours scolaire⁵⁹
^{60 61 62}.

L'Education nationale doit accompagner et donner les moyens nécessaires pour faire de la mixité une priorité dans les établissements ségrégués. A ce titre, la présence d'enseignants formés intégrés dans des équipes pédagogiques expérimentées est l'une des conditions de réussite.

⁵⁸ Le lycée Saint Exupéry à Mantes la jolie (78) propose une offre diversifiée artistique qui est source d'attractivité pour des élèves résidants en dehors du quartier.

⁵⁹ A titre d'illustration l'association Ethnologues en Herbe –financée par le BOP147- travaille en partenariat avec des établissements scolaires pour favoriser la rencontre d'élèves issus de milieux sociaux différents.

⁶⁰ A titre d'illustration les associations DEMOS et Orchestre à l'école -financées par le BOP147- travaillent en partenariat avec des établissements scolaires pour initier les jeunes à la pratique musicale.

⁶¹ A titre d'illustration l'association Machancemoiaussi –financée par le BOP147- organise en partenariat avec les établissements scolaires des activités pour les jeunes en dehors du quartier.

⁶² A titre d'illustration le Pole S, dans le cadre des Cités éducatives, travaille en partenariat sur l'année scolaire avec un collège à Poissy (78) pour proposer une série de 4 ateliers thématiques de découvertes et de pratiques de la fabrication numérique à destination des élèves de 6^e et 5^e.

CHANGER DE METHODE : FAVORISER L'EMANCIPATION ET CONVAINCRE SUR LE CHAMP DES POSSIBLES

Le CNV considère que permettre le choix du lieu et du cadre de vie, offrir des opportunités individuelles de reconnaissance et de parcours sont des leviers qui favorisent l'émancipation⁶³.

De nombreux français vivent un sentiment d'enfermement ou d'entrave à la mobilité territoriale avec le choix d'un lieu de vie motivé par des raisons familiales ou professionnelles. *« Le territoire peut sans doute être un facteur aggravant ou favorisant mais c'est davantage le sentiment d'avoir choisi la vie que l'on mène et son niveau de vie qui façonnent la relation des Français à leur territoire que l'inverse »*⁶⁴. Une part des français interrogés souhaite une *« meilleure qualité de vie, matérielle et immatérielle, sur son territoire sans passer par une mobilité [territoriale] accrue »*.

Ces conclusions sont importantes pour les représentants et acteurs des politiques publiques car il faut arrêter de penser qu'une majorité d'habitants souhaite quitter leur quartier et ainsi de proposer des programmes de rénovation ou d'aménagement urbain qui n'intègrent pas les choix des populations. **L'accès à un logement décent dans un quartier qui offre des services de qualité en proximité pour tous dans un environnement attractif et sécurisé est un déterminant à l'accès aux autres droits : éducation, santé, travail notamment.**

La Déclaration universelle des droits de l'homme a été le premier document international à mentionner, dès 1948, le droit au logement dans son article 25.1 : *« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires... »*.

Ces droits, et particulièrement les droits au logement et à l'éducation ne peuvent venir en contradiction avec la mixité sociale. Il n'en demeure pas moins que des freins existent et qu'il faut les identifier et les dépasser.

LOGEMENT

La mixité sociale ne concerne pas uniquement les territoires de la géographie prioritaire. Elle concerne l'ensemble des quartiers et communes d'un territoire qui doit être en capacité d'accueillir la population dans sa diversité, avec une offre diversifiée de logement, dont impérativement une offre de logement social. **Il faut poursuivre les efforts de**

⁶³ Le CNV recommandait dans son avis adopté en février 2018 sur le projet de loi ELAN « que pour les quartiers prioritaires la double logique de donner aux habitants la possibilité de bouger et l'envie de rester soit au cœur de l'approche des notions de mobilité et de mixité ».

⁶⁴ VITIELLO T. et CAUTRES B. (2019), « Fractures territoriales et sociales : portrait d'une France en morceaux », The conversation.

production d'une offre de logement de qualité et adapté dans les territoires insuffisamment dotés. Le CNV considère que ces ambitions doivent être réaffirmées haut et fort dans le projet de loi 3DS⁶⁵.

Si le choix des profils de locataires dans le cadre des attributions permet de contribuer aux équilibres socio-économiques territoriaux, il n'en demeure pas moins impossible de forcer les ménages à s'installer sur un territoire et plus encore dans un quartier. **Les procédures d'attributions de logements se heurtent à de nombreux freins⁶⁶ et impliquent une large diversité d'acteurs** (collectivités territoriales, bailleurs, Action logement, Etat). Le CNV souligne le besoin de mise en œuvre d'un co-pilotage à l'échelle d'un territoire avec un représentant de l'Etat en charge de la cohésion sociale et une personnalité de l'intercommunalité détachée des questions d'attributions de logement. **L'Etat doit assumer sa posture de facilitateur auprès des acteurs territoriaux en étant attentif au droit au logement et l'équilibre territorial des attributions de logements.**

Le CNV souligne que, dans les procédures d'attribution de logement, il est **essentiel d'être attentif au choix exprimé par les populations**. Considérer les habitants comme acteurs à part entière de leur parcours résidentiels renforce la fluidité des procédures et le sentiment de transparence du système. **Une attribution de logement doit être vécue comme une opportunité d'émancipation et non une assignation à résidence.**

« L'objectif de production de logement social ne garantit pas la mixité sociale et son rééquilibrage, il faut s'appuyer sur des politiques des peuplements à l'échelle intercommunale. Or, il y a un effet flux et stock il reste des obstacles nombreux à la mixité. La mixité n'est pas un obstacle en soi, cela le devient lorsqu'il y a des freins à la liberté résidentielle. »⁶⁷.

Le CNV a relevé, dans le cadre de ses recherches et auditions, **un taux de refus structurel récurrent et relativement important**, notamment lié aux conditions de tranquillité, à la sécurité et plus globalement à l'image du quartier, sur certains territoires^{68 69} à l'issue des commissions d'attribution de logement. Ce phénomène est largement méconnu et peu documenté alors qu'il n'est pas sans impact sur le processus même d'attribution de logements.

⁶⁵ Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

⁶⁶ « Une tension importante dans le parc social avec en moyenne 2,2 millions de demandes annuelles pour 450 000 attributions en 2019 et 380 000 en 2020 » Extrait de l'audition de Thierry ASSELIN (USH) le 19 mai 2021.

⁶⁷ Extrait de l'intervention de Nathalie Appéré, Maire de Rennes –Webinaire Résoville- La loi SRU 20 ans après.

⁶⁸ A titre d'exemple, le bailleur social ACTIS Grenoble, fait état d'un taux de refus structurel de 75% sur son territoire. Le principal motif de refus n'est pas l'adresse en tant que telle mais la sécurité publique et les points de drogue.

⁶⁹ A titre d'exemple, une enquête de la Banque des territoires sur l'eurométropole de Strasbourg fait état d'un taux de refus de 46% (<https://www.banquedesterritoires.fr/pourquoi-les-candidats-retenus-pour-un-logement-social-le-refusent-ils>).

Le CNV engage les bailleurs sociaux et les réservataires de logement sociaux à mieux documenter les dossiers de refus des attributions de logements (nature et nombre des refus par demandeurs), et mettre en œuvre des actions visant à rapprocher, en amont des commissions d'attributions, les attendus du demandeur et les propositions du bailleur.

Le CNV s'interroge sur la capacité des bailleurs sociaux à être plus attentifs aux besoins des familles. Alors que **des dispositifs existent depuis plusieurs années, certains mériteraient d'être développés tels que la location choisie ou active**. L'article 97 de la loi ALUR⁷⁰ prévoit la possibilité pour les EPCI d'initier des méthodes de location choisie, dont les modalités doivent être formalisées dans les plans partenariaux de gestion de la demande et d'information des demandeurs. La location choisie ou active modifie la logique d'attribution en la transformant en un processus actif pour le demandeur qui se positionne lui-même directement sur les logements disponibles. L'instruction de la demande reste réalisée par le bailleur et la décision d'attribution prise par la commission d'attribution de logement (CAL). Ce dispositif permet de renforcer la transparence des attributions et donc de réduire les frustrations individuelles^{71 72}. Il contribue également aux objectifs de mixité sociale en permettant à de nouveaux publics de se positionner sur des logements sociaux et susciter des parcours résidentiels pour des locataires. Le CNV considère que cette approche peut favoriser les bailleurs et collectivités à s'interroger sur les objectifs de mixité sociale sur leurs territoires. Le CNV souligne également les démarches innovantes de colocation solidaire qui existent dans les quartiers, favorisant l'installation de jeunes en études ou en emploi⁷³.

Le CNV propose que le dispositif de « location choisie ou active », avec des plateformes de mise en ligne de logements sociaux à louer, soit expérimenté plus largement, par les collectivités locales, les bailleurs sociaux et Action logement.

Dans le cadre des projets de rénovation urbaine, la notion même de mixité sociale et des actions visant au rééquilibrage social dans les quartiers prioritaires sont interrogées au regard des impacts relatifs constatés dans les quartiers et des effets destructurants, notamment lors des opérations de démolition, pour les populations les plus précaires qui peuvent se sentir discriminées. Toutefois si la déconstruction peut être vécue comme un déchirement, elle reste un **véritable enjeu pour améliorer le cadre de vie des populations**. Il est **essentiel que les habitants puissent bénéficier d'un accompagnement social et humain dans le cadre des opérations de relogement**. A ce titre, le CNV considère que l'accompagnement des habitants reste un angle mort de la loi SRU.

Les populations témoignent en effet d'un attachement fort à un mode de vie populaire, à une vie de quartier avec des liens familiaux et de solidarité solides et un tissu associatif

⁷⁰ Article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

⁷¹ [Actis - Nos offres de location](#).

⁷² [L'attribution des Logements – AMSOM Habitat \(amsom-habitat.fr\)](#).

⁷³ A titre d'illustration, l'AFEV développe des « Kolocations à projets solidaires » qui permettent à des jeunes de vivre en colocation et de s'engager avec les habitants des quartiers populaires. Aujourd'hui 30 villes et 800 jeunes en colocation sont concernés.

dense. Nombreux sont ceux qui peuvent vouloir y rester : des ménages aux conditions de ressources qui ne correspondent pas aux seuils, des aidants familiaux de personnes vieillissantes, des jeunes ménages.

Le CNV recommande que l'ANRU soit plus attentive aux besoins des populations et que soient encouragés et favorisés les parcours résidentiels choisis avec des dérogations accordées aux bailleurs sociaux dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Le CNV recommande que les crédits d'ingénierie de relogement de l'ANRU permettent aux ménages relogés d'être dans une position de choix et de parcours résidentiel construit.

Les parcours résidentiels d'accession à la propriété peuvent être un réel tremplin pour des familles et contribuent à transformer des quartiers. Le CNV rappelle que dans le cadre des parcours résidentiels dans les phases de réflexion des habitants et après les choix réalisés, **il est essentiel d'être attentif aux situations économiques des habitants et d'envisager des accompagnements individuels** pour ne pas créer des futures copropriétés dégradées.

Le parc privé reste le grand absent des réflexions et documents stratégiques relatifs au logement des populations. Les conditions de vie y sont souvent plus complexes et ont des répercussions désastreuses sur les populations. Pourtant, la transformation et la réhabilitation du parc privé vacant constituent de réels leviers d'attractivité et favorisent une offre diversifiée entre habitat locatif et parc privé.

Les territoires ne disposent pas toujours d'une vision globale du parc de logements existant, **le CNV pense qu'une réflexion partagée sur la structure de l'offre de logement est nécessaire et pourrait ainsi contribuer à disposer d'une vision exhaustive et partagée par l'ensemble des acteurs, et afin d'adapter leurs stratégies d'attribution de logement avec des objectifs partagés et portés en terme de mixité.**

L'un des freins à la mobilité choisie, au sentiment d'adéquation de son cadre de vie avec ses attentes et aspirations est la discrimination (sur le plan social ou économique) dont peuvent être victimes les habitants des quartiers quand ils cherchent à accéder à un logement dans le parc privé, notamment pour de la location et dans le cadre de la procédure d'attribution de logement social souvent décrite car complexe, peu comprise et avec des calendriers qui ne répondent pas aux attentes, compte tenu des tensions sur le marché de logement social (construction insuffisante, faible mobilité). **Les questions de discriminations** sont majeures dans les parcours résidentiels. Les processus à l'œuvre, corrélés à un contexte de sélection importante selon la tension présente sur le marché, induisent des critères de répartition de la demande vécus comme opaques et qui suscitent des inquiétudes. Ces discriminations d'ordre indirect ou systémique⁷⁴ sont liées d'une part à l'opacité du système de sélections des locataires dans le parc privé et dans une moindre mesure du processus d'attribution et

⁷⁴ Le RECI définit la discrimination systémique comme un processus qui met en jeu un système d'acteurs dans lequel personne ne manifeste directement d'intention discriminatoire, mais dont le résultat sera de produire une situation de discrimination.

d'autre part à l'ensemble de la chaîne d'acteurs « de l'enregistrement à la demande » pour le logement social.

Le CNV recommande :

- de former les intervenants du secteur du logement privé et social, les élus, les acteurs de terrain à la lutte contre les discriminations⁷⁵ ;
- de renforcer les dispositifs d'observation de celle-ci, en lien avec le Défenseur des droits, en appliquer les sanctions et rendre plus souvent public les phénomènes observés et les condamnations, notamment pour l'accès au logement social ;
- d'anonymiser les dossiers de candidatures dans le cadre de la location dans le parc privé et également pour les dossiers de demandes dans les commissions d'attribution des logements et de l'examen de l'occupation des logements (CALEOL) des bailleurs sociaux⁷⁶ ;
- de renforcer les services d'information et d'accueil dans les territoires pour les demandeurs de logement social et plus largement pour les habitants ;
- de mettre en place la cotation de la demande pour objectiver les critères de priorisation.

Les enjeux sont de taille, les discriminations constatées dans le logement social et privé créent un effet systémique de sentiment d'injustice chez les populations discriminées. Cela n'est pas sans répercussion sur les processus de mobilité résidentielle et tend à renforcer d'une part l'assignation à résidence et d'autre part, l'absence de mixité dans les établissements scolaires. Les quartiers ne sont pas que des « produits logements » mais bien des lieux de vie, de solidarités et d'échanges. **La question de l'éducation et la composition sociale des établissements sont liées et interdépendantes des politiques du logement.** La spécialisation du logement entraîne souvent une spécialisation des établissements.

La notion de mixité sociale est plurielle et multidimensionnelle, elle nécessite la mise en œuvre de transversalités entre les thématiques et les acteurs du territoire. **Le CNV considère que la mixité en dehors de l'habitat est plus importante que la mixité de l'habitat.**

EXPERIMENTATION ATTRIBUTION DE LOGEMENT ET OCCUPATION SOCIALE

La convention intercommunale de mixité sociale du Grand Poitiers⁷⁷

La convention intercommunale de mixité sociale liant les communes, les bailleurs sociaux, la CA, et

⁷⁵ A titre d'illustration, la région Hauts-de-France forme les acteurs aux enjeux de prévention des discriminations dans le logement et réaffirme l'aspect non discriminatoire des critères de cotation en cours d'élaboration.

⁷⁶ Dans son avis sur le projet de loi ELAN adopté en février 2018, le CNV recommandait déjà « d'expérimenter l'anonymisation des demandes ».

⁷⁷ USH (2016), « Orientations d'attribution et convention d'équilibre territorial : contribution des organismes HLM au diagnostic de l'occupation et du dysfonctionnement du parc social et à l'analyse des enjeux de mixité », Collection Cahiers. P66.

l'Etat fixe des orientations sur :

- L'offre de logements sociaux à l'échelle intercommunale (avec une meilleure répartition du parc de logements et en particuliers de l'offre PLAI) et la requalification du parc à l'échelle des différents quartiers (réhabilitation, rénovation urbaine) afin de les rendre plus attractifs et d'attirer une population diversifiée ;
- L'occupation sociale par une commune et par quartiers en articulation avec la mobilisation d'outils et de mesures d'accompagnement (fichiers partagés de la demande, implication des collectivités au sein des commissions d'attribution des bailleurs, mise en œuvre des droits de réservation de l'Etat et de Grand Poitiers...).

Le contrat-cadre de Trappes⁷⁸

Le contrat-cadre concernant l'occupation sociale du parc social fixe pour objectifs « de ne pas ajouter aux déficits sociaux de résidences identifiées comme en grande difficulté en tendant vers une politique d'attribution contribuant au rééquilibrage et à la mixité sociale ». Les partenaires se sont accordés à exclure certaines catégories de population (perçues comme à risque ou plus fragiles) de l'accès à des logements dans des quartiers considérés comme déjà fragiles, tout en favorisant une meilleure gestion dans les résidences sensibles pour en augmenter l'attractivité. Ce contrat cadre s'est appuyé sur des moyens renforcés :

- un diagnostic très fin par résidence, avec des indicateurs de fragilités et de leur évolution,
- le regroupement de la gestion des contingents par la ville de Trappes, permettant d'avoir un champ d'action plus important au niveau des attributions,
- des contrats d'objectifs passés avec les organismes propriétaires de ces résidences signés avec chaque organisme,
- des outils de veille et de suivi : diagnostics en marchant réguliers permettant d'améliorer l'attractivité des sites.

Sur la base de ces contrats d'objectifs, des orientations de relogement liées aux PRU ont été prises.

La dérogation explicite de la CA du Douais⁷⁹

La CA du Douais se fixe un objectif d'accueil des ménages sous le seuil de bas revenu à proportion comparable à leur représentation au sein des demandes de logements sociaux. La CIA fixe 25% d'attributions hors QPV pour les ménages du 1er quartile et souhaite tendre à 75% de taux de proposition en QPV aux ménages des 3 autres quartiles. Mais à plus long terme, elle vise un « équilibre global du peuplement.

L'Euro-Métropole de Strasbourg réinterroge la ségrégation spatiale⁸⁰

La métropole privilégie l'observation des secteurs considérés comme attractifs par les demandeurs de logements sociaux. Elle utilise une approche croisée : Etude de la demande, identification de la commune de 1^{er} choix et caractérisation du profil socioéconomique / Etude du profil des demandeurs souhaitant rester sur leur secteur d'origine et ceux souhaitant le quitter et étude des demandes pour habiter en QPV et/ou en sortir.

⁷⁸ USH (2016), « Orientations d'attribution et convention d'équilibre territorial : contribution des organismes HLM au diagnostic de l'occupation et du dysfonctionnement du parc social et à l'analyse des enjeux de mixité », Collection Cahiers. p.70.

⁷⁹ RECI (2020), « Les conventions Intercommunales d'Attribution : une opportunité pour concilier la mixité sociale et l'égalité de traitement ? ».

⁸⁰ RECI (2020), « Les conventions Intercommunales d'Attribution : une opportunité pour concilier la mixité sociale et l'égalité de traitement ? ».

Le CNV souhaite réaffirmer que la mixité résidentielle n'apporte pas toujours une mixité scolaire. Selon une récente étude⁸¹ réalisée en France **« 84% des habitants et 89% des habitants en QPV pensent qu'il faut améliorer l'école »**. La France est le pays où l'école est la plus ségrégée⁸². Or, pour savoir vivre ensemble, il faut grandir ensemble. C'est un combat qui se heurte à des réticences. La question de l'acceptabilité des familles doit être intégrée. *« C'est l'école qui fédère et permet de dire aux familles qu'ils sont dans la République et que l'on y met les moyens »*⁸³.

Il faut être volontariste et aller plus loin que les dispositifs de l'Education prioritaire pour lutter contre la ségrégation scolaire et les stratégies d'évitement⁸⁴, effets qui ont toujours existé. Il faut **identifier une échelle territoriale suffisamment diversifiée** pour permettre des politiques de mixité.⁸⁵ Le CNV souligne **qu'il est nécessaire de renforcer les alliances et coopérations éducatives sur les territoires portées par une volonté politique locale forte** avec des élus pleinement investis dans tous les niveaux d'enseignement et pas seulement dans le premier degré.

Le CNV considère que **tous les établissements d'enseignement** devraient appliquer une politique de diversité des profils des élèves favorisant une mixité scolaire⁸⁶. Un rapport récent relève que **l'écart de recrutement social moyen entre enseignement public et enseignement privé sous contrat d'association s'est accentué ces dernières années⁸⁷**. Le rapport rappelle que des contributions ont été proposées allant de l'application de la sectorisation à la modulation des aides en passant par la contractualisation avec incitation financière⁸⁸.

L'Education Nationale doit être attentive à l'affectation de ses effectifs en fonction des caractéristiques des quartiers et des profils des élèves dans une logique de valorisation des

⁸¹ Harris interactive (2021), « Regards croisés sur la vie dans les quartiers populaires ».

⁸² OCDE (2019), « Les résultats de l'enquête PISA 2018 » : Comme cela a déjà été observé lors des éditions précédentes du PISA, la France est par ailleurs l'un des pays de l'OCDE où le lien entre le statut socio-économique et la performance est le plus fort, avec une différence de 107 points entre les élèves issus d'un milieu favorisé et ceux issus d'un milieu défavorisé.

⁸³ Extrait de l'intervention de Hélène Geoffroy aux JERU 2021.

⁸⁴ RECI (2021), « Lutter contre les ségrégations scolaires : ce que nous apprennent les expériences nationales et internationales ».

⁸⁵ Julien Grenet, chercheur CNRS, souligne que l'usage pur et simple de la carte scolaire tend à reproduire les inégalités spatiales et la ségrégation résidentielle. Il relève que les premières études sur les lycées parisiens montrent que la procédure Affelnet a permis d'augmenter la mixité sociale de 30% entre 2008 et 2020 dans les lycées parisiens. Audition Commission des Affaires culturelles à l'Assemblée nationale - juin 2021.

⁸⁶ 3% d'élèves défavorisés inscrits dans le privé contre 35% dans le public. Julien Grenet, chercheur CNRS.

⁸⁷ Dans nombre d'académies très urbaines, particulièrement dans les grandes métropoles, l'enseignement privé sous contrat d'association participe de mécanismes accentuant, parfois fortement, les écarts sociaux et scolaires entre écoles et établissements. Rapport Mission Territoires et réussite. Ariane Azéma et Pierre Mathiot - octobre 2018.

⁸⁸ Rapport Mission Territoires et réussite. Ariane Azéma et Pierre Mathiot - octobre 2018.

parcours des jeunes et de projet éducatif en agrégeant tous les temps scolaires, pédagogiques et vacances scolaires.

Le CNV rappelle que dans chacune des étapes du parcours éducatif du jeune, il est nécessaire que l'Education nationale soit en capacité de les associer et de sensibiliser les familles.

Le CNV salue à nouveau la mise en œuvre des Cités éducatives sur un grand nombre de territoires et souhaite que les objectifs de mixité soient renforcés et pilotés dans les dispositifs et actions déployées par les acteurs. Le CNV souhaite que les Cités éducatives favorisent l'accélération des calendriers de déploiement, eu égard aux attentes suscitées, et soient attentives au recrutement rapide des postes de coordinateurs avec des contrats dont les durées permettent de suivre à moyen terme les actions engagées.

Le CNV recommande d'intégrer dans le cahier des charges des Cités éducatives des temps pédagogiques périscolaires favorisant les temps et les coopérations entre les jeunes issus d'établissements scolaires différents, et des temps consacrés à l'orientation.

Le CNV recommande de systématiser la mise en place de budgets participatifs dans les établissements scolaires⁸⁹.

DES EXPERIMENTATIONS INNOVANTES...

Le CNV trouve intéressant de réinterroger toute carte scolaire et zone de géographie prioritaire au regard des objectifs de mixité et d'égalité des chances dans tous les d'établissements et degré d'enseignements en fonction des réalités territoriales objectivées. A ce titre, il a pris connaissance de la proposition de loi « Sceller le pacte républicain en renforçant l'égalité des chances »⁹⁰, déposée le 29 juin auprès de l'Assemblée Nationale, qui vise à renforcer la mixité scolaire à l'école. Ce texte présenté par Fiona Lazaar, Députée du Val d'Oise, vise les champs de l'éducation, de l'orientation, l'insertion et les discriminations professionnelles. Le CNV sera attentif aux débats, aux amendements portés et aux ambitions politiques retenues dans cette proposition de loi.

Ces ambitions ne sont pas récentes, des démarches et expérimentations sont déployées depuis plusieurs années sans généralisation car les réalités territoriales sont diverses. Lors des auditions, le CNV a relevé des expérimentations qui semblent avoir favorisé des situations de mixité dans les établissements concernés, et permis de faire évoluer les méthodes de collaboration et de concertation des acteurs.

⁸⁹ Le budget participatif à l'école permet aux établissements scolaires d'organiser une expérience de démocratie qui s'intègre facilement dans le programme pédagogique des établissements. Les élèves disposent d'une partie du budget scolaire pour imaginer, défendre et élire un ou plusieurs projets.

⁹⁰ [Proposition de loi n° 4296 visant à sceller le pacte républicain en renforçant l'égalité des chances \(assemblee-nationale.fr\)](https://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/loi/PDF/4296).

Le CNV considère que ces approches pourraient être inspirantes pour un plus grand nombre d'établissements sur des territoires volontaires. **Déployer sur des territoires volontaires et dans un plus grand nombre d'établissements scolaires des démarches et expérimentations, déjà éprouvées, dont les effets sont concluants sur les situations de mixités.**

Le CNV souhaite alerter sur trois points de méthodes qui favoriseraient l'acceptation, la prise en compte des spécificités des territoires et publics et l'évaluation :

- **Nécessité d'associer les familles et travailler nécessairement avec elles en amont et pendant la durée du projet éducatif des jeunes ;**
- **Développer au sein des établissements scolaires des instances collectives de réflexion et de participation des élèves pour échanger et mettre en œuvre des projets construits à l'image des conseils de vie collégienne/lycéenne ;**
- **Suivre des indicateurs objectivant la mixité dans les établissements.**

L'expérimentation « multi-collège » Paris 18 Collège Berlioz-Coysevox

Objectif : Fusionner les collèges d'un même secteur pour rééquilibrer la composition sociale des établissements.

Méthodes:

- **- La méthode alternée :** Affecter l'ensemble des élèves de 6^{ème} du secteur dans un établissement en année paire et en année impaire dans l'autre établissement du secteur. Les élèves réalisent toute leur scolarité dans le même établissement. Chaque collège ne possède donc que deux niveaux d'études.
- **Le choix régulé :** L'affectation des élèves tient compte des choix émis par les familles mais également de l'origine sociale (revenu et catégorie sociale) des parents. Il s'agit donc de mise en place de quota d'élèves par groupes sociaux.

Le rôle des familles dans le lancement et dans le portage de cette expérimentation a été **déterminant** alors que dans un autre arrondissement parisien cette approche s'est heurtée à une incompréhension et un refus catégorique des familles qui a conduit le rectorat de Paris à annuler le projet d'expérimentation.

L'expérimentation du collège Vauquelin, dans le quartier du Mirail à Toulouse

Le collège Vauquelin, classé Réseau d'Éducation Prioritaire, recrute ses élèves dans 9 écoles primaires dont 3 sont classées en REP et 6 proviennent de quartiers plus favorisés. En 2010, seuls 44% des parents concernés souhaitaient inscrire leurs enfants dans le collège. Un grand travail de

L'expérimentation de l'Académie de Toulouse et du Département de Haute Garonne

L'expérimentation en cours concerne 12 collèges privés et 24 collèges publics dont 5 relevant de l'éducation prioritaire dans le quartier du Mirail et qui est sujet à un **phénomène d'évitement scolaire très important**, renforcé notamment par une forte concurrence entre les établissements publics et privés. L'expérimentation consiste en une

communication a été mis en place auprès des parents, et au niveau du quartier. Le projet pédagogique a intégré les écoles au sein du collège, en le présentant comme un lieu de ressources (CDI, salle des arts) mis à disposition de ces écoles. « *Il faut aller convaincre les parents, dans les écoles, parfois dès la maternelle.* »⁹¹

opération d'urbanisme inscrite dans une politique globale d'amélioration de la mixité sociale et de brassage éducatif. Les résultats ne sont pas définitifs mais permettent de voir des améliorations (**création de liens sociaux, amélioration du langage, résultats scolaires en progression**) mais également de soulever des points d'alertes sur ceux en plus grande difficulté (**risque de décrochage plus important, orientation très faiblement modifiée et manque d'implication des parents**). Mostafa **FOURAR**, recteur de l'Académie de Toulouse, souligne que **l'écart entre la réussite scolaire dans les établissements d'éducation prioritaire et les autres n'a pas régressé ces dernières années**, ce qui invite à réfléchir sur le déploiement de nouveaux dispositifs pour penser la mixité sociale. « *La mixité sociale ne se décrète pas il faut du volontarisme* ».

L'expérimentation du collège Marcel Pagnol à Bonnières sur Seine

Les enseignants du collège ont souhaité **installer en concertation avec les élèves des conseils de vie collégienne**⁹² à travers lesquels ils ont délégué des budgets participatifs qui ont vu ainsi l'organisation de différents événements très suivis et qui ont permis de développer la cohésion et une bonne ambiance. Ces événements ont permis également de faire évoluer les relations élèves-enseignants. A titre d'exemple, ont été organisées une « journée de l'élégance » et une « journée de la Saint-Valentin » pour laquelle 300 roses ont été achetées et offertes par les élèves à leurs camarades et/ou professeurs.

Des Indicateurs objectivant la mixité des établissements d'enseignement

Un indicateur mis en œuvre par la Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) **mesure la valeur ajoutée des établissements, des équipes éducatives, des projets**. On constate ainsi qu'il existe des écarts positifs entre les performances obtenues dans certains établissements et les résultats qu'on aurait pu y attendre, compte tenu du parcours scolaire et de la sociologie des élèves. Il est ainsi obtenu une autre photographie des établissements et de la qualité des enseignements⁹³.

Un indicateur de mixité d'origine, dont la proposition est portée par l'association No ghetto, qui prend en considération une mixité sociale et une mixité d'origine dans la redéfinition de la sectorisation scolaire.

⁹¹ Muriel Benazet, Principale du collège Vauquelin de Toulouse.

⁹² Circulaire n°2016-190 : Attributions, composition et fonctionnement du Conseil de Vie Collégienne.

⁹³ Terra Nova (2021), « Education et justice spatiale : des vérités qui dérangent - L'analyse de Jacques Levy ».

ECLAIRAGE SUR LES ENJEUX DE LA MIXITE SOCIALE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER⁹⁴

Les réalités diverses (histoire, statut, développement, compétences territoriales) des territoires, départements et régions d'outre-mer nécessitent **des approches plurielles** sur les enjeux et réflexions du cadre de vie des populations. Ces territoires sont marqués notamment par des vagues migratoires non maîtrisées et des conditions socio-économiques tendues qui impactent les populations locales et peuvent générer des contextes de tension sociale.

Néanmoins, plusieurs enjeux apparaissent communs à ces territoires :

- **Un fort attachement** et sentiment d'appartenance à une communauté de quartier.
- Une **image positive** du quartier pour ceux qui y résident.
- La **mixité scolaire** joue son rôle de brassage des populations avec des cultures, des religions et caractéristiques socio-économiques diverses. On note des stratégies d'évitements qui existent notamment à partir du cycle secondaire.
- **Une concentration des populations précaires dans les mêmes quartiers** qui peuvent être selon les territoires, localisés en centre-ville ou en périphéries, ce qui limite les fractures relatives aux mobilités ;
- **L'accès au logement et la maîtrise du foncier sont des problématiques prédominantes**, avec d'une part un système de logement en forte tension avec des besoins annuels de construction de logements très supérieurs aux attributions effectives et d'autre part, des difficultés et d'importants retards dans les projets d'aménagement et de construction de logements ;
- De nombreux habitats informels et insalubres occupés par des familles ;
- **Une précarité des populations plus marquée dans les Outre-mer qu'en métropole ;**
- **Une impuissance des territoires face à des vagues d'immigration très importantes** et une capacité d'intégration qui a atteint ses limites avec des phénomènes de regroupement ethnique voire de replis communautaires

Il existe un fort enjeu de construction et d'accès à un logement abordable et décent pour tous ; les réflexions autour de la mixité ne se posent pas dans les mêmes termes qu'en métropole. L'aménagement urbain de ces territoires se heurte à des difficultés de maîtrise du foncier et à des vagues migratoires importantes. On peut relever que les opérations ANRU sont peu nombreuses exceptées à la Réunion et en Martinique.

Le CNV alerte sur le besoin d'instaurer un dialogue renforcé et continu avec les collectivités pour mettre en place de manière opérationnelle la mixité inter quartier.

⁹⁴ Le secrétariat général de l'instance a réalisé une série d'entretiens auprès des Directeurs des centres de ressources politique de la ville de La Réunion, Mayotte, Guyane et Martinique dont les compte-rendu sont annexés à ce document (Cf. Annexe 2 : Compte-rendu des auditions CRPV).

OUTRE-MER

LES RECOMMANDATIONS DU CNV

Développer des outils d'aménagement pour permettre une offre de logement plus dynamique

Favoriser et accompagner des projets culturels valorisant les diversités en mobilisant les habitants sur des travaux d'images, de mémoire du quartier et de parcours individuels. L'objectif est de fédérer un collectif incluant les nouveaux arrivants pour faire cité. Favoriser la valorisation de ces actions dans le cadre des conventions d'exonérations de TFPB

Demander à l'ANRU d'être plus attentive aux besoins des populations concernant la reconstruction de logements sur site avec des dérogations accordées aux bailleurs sociaux dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Proposer la présence de chef de projet ou de coordinateur de projet urbain dans les CIL ou CIA notamment à la Réunion où les opérations de rénovation urbaine sont nombreuses et le sujet des conditions de relogement important

Intégrer l'avis des habitants dans les approches socio-urbaines pour favoriser la prise en compte des habitudes de vie des familles



Renforcer la présence de structures et d'instances de proximité de démocratie participative, par exemple les maisons du projet, qui permettent la concertation et l'appropriation du territoire par les habitants

Annexe 1 – Lettre de saisine



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Le ministre

Paris, le 10 FEV. 2020

Nos réf. : D20001204

Madame la vice-présidente,
Monsieur le vice-président,

Lors de la première séance plénière du Conseil national des villes qui s'est tenue le 7 janvier dernier, je vous ai renouvelé toute ma confiance et mes attentes dans les travaux que votre instance mène en mobilisant les acteurs de la politique de la ville pour produire des avis argumentés et éclairés sur des enjeux sociétaux.

2020 est une nouvelle décennie, dont les premiers jours sont marqués par une tension sociale forte, une société qui se fracture et des territoires toujours fragilisés. Les quartiers prioritaires, qui nous mobilisent plus particulièrement, sont toujours l'objet de présentation caricaturale. Je vous l'indiquais en séance « un hebdomadaire titre encore cette semaine sur les « territoires perdus de la République » et reprend une énième fois l'antienne islamisme-délinquance-drogue en considérant que l'Etat investit à perte des milliards d'euros. En fait, il n'y a pas une histoire des quartiers mais bien une histoire propre à chacun des 1 500 quartiers prioritaires et derrière des millions de destins français. C'est bien quatre générations qui ont grandi, se sont succédées, ont vécu et vivent dans nos quartiers populaires ». Depuis 2 ans, le Gouvernement s'est fixé un cap : « remettre la République au cœur des quartiers et favoriser l'émancipation individuelle et collective ».

Or, le contexte économique et social actuel conduit à s'interroger sur les conditions du bien vivre ensemble mais également sur les conditions de vie individuelle. Cette année, les quartiers prioritaires et le quotidien des habitants seront marqués par les chantiers NPNRU lancés dans le cadre de la rénovation urbaine. Mais, au-delà du bâti, je suis attentif aux projets et actions qui remettent les services publics au cœur des territoires et portent attention aux besoins quotidiens des habitants.

Madame Fabienne KELLER
Monsieur Patrick BRAOUEZEC
Vice-présidents de la CNV
20 avenue de Ségur
75007 PARIS

20, avenue de Ségur – 75007 PARIS – 01 40 81 21 22
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Aussi, je souhaite recevoir l'avis du CNV sur 2 sujets de société dont les enjeux sont majeurs et croisent les principes du bien vivre ensemble et de l'équité territoriale, sur lesquels, je sais, que vous saurez m'éclairer :

• **Le premier concerne le vieillissement de la population dans les quartiers.**

La politique de la ville est très axée, à raison, sur la jeunesse des quartiers prioritaires. Mais aujourd'hui la question du vieillissement de la population est un phénomène d'ampleur qui touche toute la société, et reste encore un angle mort de notre politique publique : on compte plus de personnes âgées de plus de 60 ans que de jeunes de moins de 20 ans. On sait que 15 % des QPV possèdent une part de personnes âgées supérieures à la moyenne nationale. Cela concerne près de 200 quartiers. Ce sujet interroge de nombreux pans de l'action publique (santé, mobilité, habitat, isolement, ressources, lien social, participation à la vie de la cité, cadre de vie et espace public, accès aux droits, etc.) donc de nombreux acteurs, autant publics (État et différents niveaux de collectivités) que privés (entreprises, mutuelles et organismes de retraite, associations, etc.).

Il me semble qu'au vu de la qualité de vos derniers avis sur des questions sociétales, vous êtes les plus aptes à mettre en lumière cette invisibilité et me proposer des pistes et des mesures concrètes que les politiques publiques pourraient mettre en œuvre dans les quartiers prioritaires, voire au-delà. C'est un chantier qui s'ouvre et dont je ne doute pas que vous saurez vous emparer, vous appuyant sur les données de l'ONPV et les expériences déjà menées par le CGET de 2017 à 2019, publiées récemment, afin de proposer aux territoires la meilleure adaptation possible à ce défi.

S'agissant de la dimension particulière de cette problématique dans les QPV, il me semble particulièrement intéressant de relier le vieillissement à l'histoire même des quartiers au travers de la place et du rôle de générations souvent issues de l'immigration qui ont construit les grands ensembles, s'y sont implantées, y ont vécu et y vivent encore.

• **Le second concerne les habitants et les politiques de mixité sociale des quartiers.**

Sujets souvent au cœur de l'actualité politique urbaine, la mixité sociale est régulièrement citée comme une finalité à atteindre et un outil opérationnel indispensable à maîtriser dans le cadre de politique territoriale de l'habitat. L'enjeu de mixité sociale est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics depuis la circulaire GUICHARD de 1976 et a été renforcé par les lois récentes Egalité et Citoyenneté et ELAN.

Pourtant, la mixité ne se décrète pas et mêle de nombreuses dimensions quelquefois paradoxales : objectifs de la politique publique et choix individuels, rénovation urbaine et cadre de vie, mixité dans le peuplement et nécessité de loger le plus grand nombre. En 2019, sur les 97 469 attributions réalisées en QPV, 75 % ont concerné des ménages des trois derniers quartiles de ressources. L'objectif de la loi « Egalité et Citoyenneté » d'au moins 50 % est donc largement dépassé. Néanmoins, l'atteinte de cet objectif n'est pas suffisante. 30 % des attributions ont concerné des ménages du second quartile qui restent des ménages très modestes, tandis que les ménages du 4ème quartile, avec des revenus proches du niveau médian représentent seulement 20 % des attributions contre 32 % hors QPV. Au total, les attributions de logements sociaux renforcent les déséquilibres entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers où seulement 38 % des attributions sont réalisées au profit des 2 premiers quartiles.

Les habitants des territoires les plus fragilisés sont les premières victimes des fractures sociétales, sociales, économiques et urbaines. Les regards portés sur les habitants et l'image des quartiers dressent un portrait figé et stigmatisant tant sur les constats que sur les

perspectives de vie. Les quartiers peuvent être considérés comme des lieux d'éloignement, de relégation voire de ghettoïsation, et dans un même temps, des sas de transition nécessaire pour l'accueil des populations les plus vulnérables. Les profils socio-économiques des habitants, avec l'arrivée de population plus précaire dans le parc social, depuis plusieurs années, conduit à considérer que la mixité sociale est difficile à atteindre et, que les villes ne parviennent plus à lutter contre les phénomènes de spécialisation territoriale. Mais de quelles mixités parle-t-on ? Ne faut-il pas mieux articuler la politique du logement avec la qualité de l'offre de services : éducation, mobilités, sécurité, sports, santé pour agir sur l'attractivité et permettre des parcours résidentiels ascendants au sein de ces territoires ? Comment faire émerger une offre scolaire qui rassurera les parents et favorisera leur installation dans des quartiers en transformation ?

Le bien vivre ensemble doit être davantage considéré comme étant un des éléments objectifs à prendre en compte dans la déclinaison des politiques publiques sur les territoires. Comment peut-on réinterroger les processus et méthodes pour faire en sorte que les réponses apportées profitent à tous, en tenant compte des situations spécifiques des habitants des quartiers en matière de logement notamment dans les projets de rénovation urbaine ?

Je souhaite que le CNV se penche sur ce sujet complexe et puisse y apporter des recommandations opérationnelles et innovantes s'attachant à la dimension humaine plus qu'urbaine pour que nos quartiers restent des territoires d'ascenseur social.

Par ailleurs je serai aussi attentif aux contributions des membres de votre instance dans le cadre de vos missions de réflexion sur le repérage des nouvelles formes de démocratie de proximité et le déploiement de la plateforme collaborative de la grande équipe de la réussite républicaine.

Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement, dès ce mois de février, d'une démarche expérimentale sur une dizaine de sites visant à préfigurer des « cités de l'emploi ». A l'instar des cités éducatives, ces « cités de l'emploi » doivent permettre de mobiliser plus efficacement, dans une logique de chaîne de valeur, tous les acteurs de l'emploi et l'insertion professionnelle au service de la construction de parcours dans la durée pour des demandeurs d'emploi issus des QPV. Je veillerai bien sûr à la bonne association du CNV à ce projet, au cœur de l'action de la grande équipe de la réussite républicaine.

Je sais que vous poursuivez les travaux sur la mise en œuvre de la feuille de route de mobilisation pour les quartiers et les JO2024 et attends de votre part les retours sur les impacts de la déclinaison des 40 mesures.

J'attends cette année la suite des travaux lancés par le Conseil national des conseils citoyens et enfin pour la première fois l'organisation sous votre égide de l'assemblée des 100 représentants des associations de proximité sur l'ensemble du territoire. Je rencontrerai deux fois par an cette assemblée pour échanger sur la mise en œuvre sur le terrain de ces réformes.

Je sais que vous engagez un travail collaboratif riche, entre les collègues, sur les sujets qui touchent la vie quotidienne des habitants des quartiers et je vous en remercie.

Je vous prie de croire, Madame la vice-présidente Monsieur le vice-président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Julien DENORMANDIE

Denis SOUILLARD

Directeur du Centre de ressources politique de la ville de la Guyane

A. APPROCHE ET DEFINITION DE LA MIXITE SOCIALE

La problématique de l'accès au logement est prédominante en Guyane, le système est en forte tension avec des besoins annuels d'environ 10 000 logements pour seulement 1 000 attribués.

En Guyane, l'immigration dépasse les capacités d'intégration et cela **accentue les phénomènes de juxtaposition spatiale des communautés**, d'un point de vue socio-économique mais également communautaire. Denis SOUILLARD a évoqué la situation du quartier de Soula situé sur la commune de Macouria qui accueille une population de 20 000 habitants avec un quartier « nouveau » d'environ 4000 logements sociaux sans que la question de la mixité sociale ne soit pensée. La dynamique à l'œuvre visait à loger des populations mais il y a eu une concentration de populations précaires, avec des charges de ces nouveaux logements qui ont conduit à un fort taux d'impayés et rendu de nombreux ménages insolvables. « *Soula est une bombe sociale* ». Aucun accompagnement social des familles n'a été mis en place. Si certains ménages ont investi dans les premiers temps dans la zone pavillonnaire juxtaposée au quartier, un **fort sentiment de déclassement** est apparu et les classes moyennes sont reparties. Le manque d'infrastructures et de commerces de proximité n'a pas favorisé le développement d'une possible mixité sociale.

D'autant qu'en face du quartier de Soula se trouve un bidonville qui rassemble près de 5000 personnes et qui se trouve en géographie prioritaire.

Les échanges mettent en exergue une difficulté à penser la notion de mixité sociale dans un contexte où le territoire en est encore à penser une stratégie d'aménagement globale du territoire avec des difficultés de maîtrise du foncier et des vagues migratoires.

B. LA PRISE EN COMPTE DE LA MIXITE SOCIALE PAR LES ACTEURS LOCAUX

Le Maire de Macouria, lui-même habitant du quartier de Soula, siège à la commission intercommunale d'attribution de logements et exprime son **impuissance face à un flux de peuplement trop important et d'une population fortement précarisée sur son territoire**. Compte tenu du modèle économique du logement social en Outre-Mer⁹⁵, les communes n'ont pas de logements réservataires. Les contingents relèvent de l'Etat. « *Les maires sont dessaisis de leurs pouvoirs* ». Il **existe une telle urgence à construire et loger les populations**

⁹⁵ Les aides de l'État en faveur du logement social pour les régions d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon font l'objet d'un financement spécifique et pluriannuel via une ligne budgétaire unique (LBU). Ces aides visent pour l'essentiel le développement du locatif social et très social, l'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'insalubrité.

en Guyane que les élus ne peuvent réellement réfléchir à la notion de mixité sociale, ils cherchent avant tout à résorber l'habitat insalubre avec des moyens financiers et humains réduits.

Il existe un véritable **problème de maîtrise du foncier** en Guyane, liés à des mouvements de populations spontanés et informels qui s'installent sur le littoral. Ces habitations peuvent **entraîner des difficultés et d'importants retards dans des projets d'aménagement et de constructions de logements**. Les objectifs de construction restent très en deçà des besoins du territoire.

Aujourd'hui, la situation est telle, que **les quartiers de centre-ville sont constitués essentiellement de logements sociaux vieillissants ou de quartiers pavillonnaires habités par des personnes dont les ressources sont relativement modestes**. Les catégories socioprofessionnelles supérieures ont déserté les centres villes pour la périphérie. **La capacité d'intégration a atteint ses limites et l'on peut faire le constat de communautés de plus en plus cloisonnées.**

C. LES ENJEUX DE MIXITE SCOLAIRE

Malgré une approche communautaire croissante, Denis SOUILLARD met en lumière l'importance du creuset républicain et ce notamment à travers l'éducation. *« Les écoles sont un vrai enjeu et il faut être confiant sur le bien vivre ensemble ».*

La **carte scolaire constitue un outil d'aménagement intéressant** en Guyane. Les lycées sont peu nombreux et les périmètres relativement étendus ce qui permet de brasser des jeunes d'origines sociales différentes. Il est toutefois souligné que **le brassage au sein d'un établissement scolaire n'induit pas de fait la mixité sociale**. La mixité dans les niveaux du primaire existe mais devient moins évidente au collège et lycée.

Les conditions d'enseignement sont particulièrement difficiles en Guyane avec un manque d'établissements estimé à 10 collèges et 5 lycées. Or, les enseignants font face à un flux scolaire important, des classes surchargées et un décrochage scolaire important. *« Les enseignants sont confrontés à la mixité dans la mosaïque face à eux, mais ils ne la pensent pas forcément ».* Il a été précisé que des **actions de prévention et de médiation sur les discriminations sont déployées au sein des établissements scolaires en lien avec le Centre de ressources pour apaiser les enjeux communautaires**, des travaux seront également lancés sur l'acceptation de l'autre.

Pour pallier au déficit d'établissements publics scolaires, de nombreux établissements privés en contrat avec l'Etat se sont créés. Les parents mettent ainsi en place des **« stratégies éducatives »** pour échapper aux établissements qui attireraient *« des catégories socio-professionnelles modestes »* ou aux établissements ayant des problèmes de violences au profit d'établissements privés. Il a été soulevé que les familles peuvent également avoir de

fortes mobilités pour mettre en œuvre ces stratégies, notamment avec des retours fréquents en métropole lorsque les enfants sont en phases d'accéder au collège.

D. POINTS DIVERS

Les échanges ont évoqué la question de la lutte contre **l'emprise mentale** et la pression de quelques associations proches des religions sur les jeunes. La pression et la place de la religion est importante ; elle peut s'expliquer en partie par l'absence de service public et d'entreprises : « *Les gens se tournent vers ceux qui apportent des réponses* ». Les services de l'Etat sont présents auprès des différents cultes.

La **question de l'attractivité des territoires** s'entend en Guyane, notamment à travers le champ du tourisme qui est un facteur de développement économique essentiel. Il est souligné une spécificité du territoire d'être attentif aux vagues d'immigration des ressortissants des pays voisins notamment les frontières du Brésil et du Surinam dont les conditions de vie des populations sont très précaires.

Stéphanie TURBY

Directrice du Centre de ressources politique de la ville de la Réunion

A. APPROCHE ET DEFINITION DE LA MIXITE SOCIALE

La notion de mixité sociale est fondamentale dans une société du bien vivre ensemble. La Réunion est souvent identifiée comme étant « **la société idéale du vivre ensemble** », avec une mixité religieuse et culturelle entraînant de fait un respect et un savoir-vivre commun des différentes communautés, sur l'ensemble de l'île et ce également dans les quartiers prioritaires. A La Réunion, **40% de la population vit sous le seuil de pauvreté** et n'est pas concentrée sur les seuls territoires prioritaires bien que les 49 quartiers prioritaires regroupent des populations particulièrement précaire⁹⁶.

Compte tenu du contexte de forte tension sur la disponibilité de foncier **sur le territoire**, la question de la mixité sociale soulève des interrogations dans le cadre des projets de rénovation urbaine et des contraintes pour les promoteurs de ne pas reconstruire sur site. Les populations ont un **attachement fort à leur lieu de résidence**, leur déplacement constitue une réelle souffrance et signe la perte de liens sociaux extrêmement importants (solidarité familiale, aidants familiaux ou professionnels). La mise en oeuvre d'analyses socio-urbaines intégrant l'avis des habitants doit permettre de repenser le quartier et d'accompagner les populations au relogement. **Il apparaît nécessaire de solliciter l'ANRU pour permettre des dérogations concernant la reconstruction de logements sociaux sur site et les conditions de relogement.**

⁹⁶ A la Réunion, la qualification de quartier prioritaire est basée sur le ratio revenu médian/revenu médian départemental et non pas par unité urbaine. Le seuil de revenu est ainsi fixé à 7 900€ par an.

Des projets de résidentialisation sont développés à travers des activités au sein des quartiers (pièces de théâtres, activités culturelles collectives) pour permettre aux nouveaux habitants d'appréhender le quartier. **Ce rapport à la culture apparaît comme vecteur de valorisation sociale, notamment pour les femmes.**

Il est souligné également le nécessaire travail sur la mémoire des quartiers qui conduit à être attentifs aux diverses habitudes de vie, aux cultures, à la place et contribution des habitants à l'évolution du quartier et qui permet d'identifier un collectif et une histoire commune.

La Réunion fait face à des **vagues d'immigration récentes en provenance de Mayotte et des Comores** qui accentuent les **phénomènes de regroupement ethnique dans certains quartiers voire des replis communautaires**. C'est le cas du quartier Fayard dans la ville de Saint-André, historiquement ce quartier était une zone agricole regroupant des populations mahoraises et comoriennes. Le quartier s'est construit **sans que les pouvoirs publics assimilent les modes d'habitats de ces populations et les profils des familles** (constructions de petits appartements, alors que les Mahorais ont culturellement de grandes familles) induisant la fuite des populations créoles. Faute de parvenir à un bien vivre ensemble, ce quartier est aujourd'hui un « ghetto ethnique » où le repli communautaire est très important.

Stéphanie TURBY souligne que dans la grande majorité des situations **la mixité populaire est très présente**. Les quartiers sont composés de logements sociaux au centre avec des commerces et bâtiments publics et en périphéries on retrouve les petits bâtiments de propriétaires et de locataires. Un travail important de **maillage des acteurs** est mené avec les adultes-relais, les associations et les équipes des programmes de réussite éducative pour que chacun dans ses missions puissent **contribuer à l'amélioration du mieux vivre ensemble**. Les différents dispositifs tels que les PRE, les Cités éducatives ou encore les Cités de l'emploi participent à un certain rééquilibrage d'équité au sein du territoire.

Le thème du mieux vivre ensemble se traduit dans ISOPOLIS –un projet de transformation de la société réunionnaise⁹⁷. L'institut de recherche et de développement (IRD) - a engagé la première enquête sur le Bonheur National Brut (BNB) qui est un indicateur permettant de mesurer le niveau de bien-être d'un territoire¹⁰. Dans le cadre de ces échanges et travaux, une association a lancé le projet « revpoufé » avec pour ambition de recueillir les rêves¹¹ et aspirations de la population pour 2030, afin de façonner leur futur. A travers cette action, il est question de libérer la parole des habitants et de permettre à la société de s'émanciper. Les résultats de ce projet seront remis à l'ANCT.

⁹⁷ <https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/actualites/isopolis-projet-de-transformation-de-la-societe-reunionnaise/>. Dans une société guidée par l'individualisme et l'hyperproductivité, la finalité d'Isopolis est de remettre l'humain au cœur du fonctionnement de la société. « Vous qui ne pouvez vous résoudre à laisser l'injustice et l'absence de sens faire loi dans notre Péri, fédérons-nous autour d'un projet d'expérimentation territoriale à l'échelle de notre belle île ! ».

A. APPROCHE ET DEFINITION DE LA MIXITE SOCIALE

La question de la **mixité sociale ne se pose pas naturellement en Martinique**, les premières actions concernant les politiques de peuplement visaient à maintenir les communautés en place mais le sujet s'est imposé dans les années 2000 de par sa présence dans les différentes politiques publiques.

A l'origine, les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Martinique, sont des quartiers où les habitants ne sont pas propriétaires du terrain mais de leurs habitats majoritairement individuels. La **notion de quartier a un sens de la communauté très important**, davantage que celle d'une mixité sociale. **Les quartiers sont ainsi composés de populations aux profils divers et variés** (revenus, catégorie sociale, génération) mais qui de par leur propriété sont fortement attachés au quartier. (**Approche identité de quartier**)

La Martinique compte 7 quartiers prioritaires⁹⁸ sur l'ensemble de son territoire, ils font l'objet de projets de rénovation urbaine ou de programmes de résorption de l'habitat insalubre. La composition atypique du logement en Martinique soulève des **problèmes d'adéquation entre les outils et les objectifs d'une part et la réalité du terrain d'autre part**. Il existe des projets, où des bailleurs sociaux ont pu racheter des logements pour y construire du logement social mais sans véritable volonté de faire mixité.

La question de la mixité sociale se pose uniquement à Fort-de-France et découle principalement des objectifs fixés par l'ANRU dans le cadre du projet de renouvellement urbain. « *La question ne se pose pas pour les habitants qui habitent là, ni pour les acteurs associatifs qui y travaillent, ça ne se poserait pas non plus pour les élus sans les enjeux financiers de l'ANRU* ». La question de la rencontre de personnes d'origines différentes peut se poser pour certains habitants et sur certains quartiers mais globalement la mixité est ancrée dans le mode de fonctionnement de la ville, le passage d'un quartier à un autre est rapide et il n'y a pas d'obstacles à cela. En effet, en Martinique les quartiers sont situés pour la majorité⁹⁹ dans les centres villes et donc à proximité direct des commerces et services.

B. DISCRIMINATIONS, IMAGE ET REPRESENTATIONS DES QUARTIERS

Les quartiers prioritaires de la Martinique ne font pas figure d'exception concernant les stéréotypes qui peuvent leur être attachés, on distingue deux visions opposées :

- Les populations originaires du territoire (ou qui s'identifient au territoire) sont extrêmement fière et portent une vision positive du quartier ;

⁹⁸ 22 quartiers au sens quartier de vie.

⁹⁹ Certains des quartiers sont situés sur des collines, ce sont des quartiers d'habitat.

- Les populations extérieures portent une image négative du quartier, notamment dû à l'histoire : après l'exode rural les populations sont venues en masse et des faits de violences ont éclaté pour les terres.

Depuis le tremblement de terre en Haïti, des vagues de migrants arrivent (les demandes d'asile ont été multipliées par 10 en 2 ans) et certains quartiers sont devenus des plaques tournantes de la drogue. Les populations locales ne sont pas consommatrices en soi, mais des réseaux de trafics de drogues se sont constitués. De nouveaux trafics –notamment d'armes- se développent liés aux réseaux déjà établis dans le trafic de stupéfiants. On assiste à une **modification des formes de violence, qui ont souvent été reliées à des communautés étrangères et aux quartiers ce qui a tend à dégrader l'image de ces territoires**. Si la sécurité du territoire ne marche plus, l'attractivité du territoire devient complexe.

C. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

La question de la mixité d'usage et économique se pose, avec des besoins de formations et d'emplois, et de redynamisation des centres villes. A cela s'ajoute des problématiques de mobilité, dans un contexte où 44% des ménages sont composés de familles monoparentales, d'accès aux services publics notamment des écoles. Enfin on note également une forte problématique liée à l'insalubrité des logements et aux besoins de réhabilitation. Parallèlement, la question de l'attractivité du territoire se pose également pour attirer des ménages à plus fort revenus.

La Martinique et ses habitants, affichent une **volonté forte de donner une identité spécifique à chaque quartier** pour favoriser le tourisme. Des démarches de sécurité et de réflexion sur l'espace public et les paysages sont mises en œuvre, pour attirer des populations touristiques. **L'attractivité des quartiers est un enjeu extrêmement important en Martinique** car les quartiers prioritaires sont situés en centre-ville et contribuent à l'image générale de la ville (particulièrement pour Fort-de-France).

La Martinique est historiquement un territoire très politisé : forte implication des habitants dans les conseils municipaux, taux de participation élevés aux élections, présence de nombreux syndicats. « *On est un territoire d'engagement, et dans les quartiers plus qu'ailleurs* ». Les identités de quartier sont tellement importantes qu'à la création des conseils citoyens –et donc du regroupement géographique de quartiers différents- des tensions se sont fait sentir, mais globalement les quartiers cohabitent bien entre eux.

D. LES ENJEUX DE MIXITE SCOLAIRE

La question de la mixité scolaire à l'école primaire ne suscite pas de débats. Les populations des campagnes -plus aisées que celles résidants dans le centre-ville- scolarisent leurs enfants dans les écoles du centre et donc des quartiers pour des questions pratiques relatives à leurs

lieux de travail. Il existe donc une mixité de fait à l'école, plus ou moins grande selon les quartiers.

A partir du collège des stratégies sont mises en place par les familles qui établissent des choix selon la réputation de l'établissement et sa situation géographique, ce qui réduit considérablement la mixité au sens économique du terme. Les distinctions liées à l'origine sont davantage pointées par les populations originaires de l'hexagone, qui vont mettre en place des stratégies d'évitement en scolarisant leurs enfants dans des établissements privés. **La période du collège est celle qui suscite le plus de réflexion sur la notion de mixité.**

Enfin, la Martinique compte très peu de lycées ce qui de fait réduit les possibles stratégies d'évitement. La seule ségrégation qui s'opère à ce niveau concerne la ségrégation classique entre lycée d'enseignement général et lycée professionnel.

E. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

L'habitat en Martinique est composé en grande majorité d'habitat individuel. Du fait de cette architecture, l'implication des bailleurs y est moins importante qu'en métropole mais ils déploient tout de même des actions de résidentialisation. A titre d'exemple, les actions déployées sur le quartier du Haut-Dillon ont permis d'une part de faire sortir une partie des habitations de la géographie prioritaire et d'autre part, d'attirer des ménages avec de meilleurs revenus.

La question de la mixité sociale dans le logement ne soulève pas de problématique pour ce territoire, bien que les regroupements communautaires soient nombreux. « Les problèmes viennent de l'hexagone et ont été transportés ici ».

Enfin, il a été précisé que la Martinique connaît un véritable problème d'identification de foncier qui induit des difficultés lors des successions et des ventes. A ce titre la loi Letchimy votée en 2016 portent des dispositions simplifiant les modalités de succession, accompagnant les occupants des habitats indignes, luttant contre l'habitat informel.

Recommandation :

Instaurer un dialogue renforcé avec les collectivités pour mettre en place de manière opérationnelle la mixité sociale.

SITUATION PARTICULIERE A MAYOTTE

Le centre de ressources politique de la ville a été créé en juin 2019, structuré à l'été 2020 et rendu opérationnel à la fin de l'année 2020. Le CRPV est constitué en groupement d'intérêt public (GIP).

Le territoire de Mayotte rassemble **16 contrats de ville** sur 17 communes, 5 intercommunalités dont une seule possède la compétence politique de la ville à ce jour. Deux autres intercommunalités devraient récupérer la compétence politique de la ville prochainement. On comptabilise **36 quartiers prioritaires** regroupant **179 140 habitants**, ainsi c'est **plus de 70% de la population à Mayotte qui vit en quartier prioritaire**.

Les dispositifs en œuvre à Mayotte :

- 5 PRE (programmes de réussite éducative) , 1 est en cours d'élaboration.
- 2 cités éducatives labélisées en 2020 et 1 cité éducative devant être labélisée en septembre ;
- 4 sites en NPNRU ;
- 2 Programmes Action cœur de ville et Petite ville de demain ;
- 3 Délégués du Préfets et 1 sous-préfet à la cohésion sociale ;
- Un réseau associatif très important ;
- Présence de collectifs d'habitants plus que de conseils citoyens , à noter la présence de jeunes.

A. APPROCHE ET DEFINITION DE LA MIXITE SOCIALE :

Si la définition de la géographie prioritaire se base sur le critère du revenu, la situation particulière de Mayotte soulève une impertinence de ce critère. La délimitation se fait dans ce territoire sur une **pluralité de critères davantage centrée sur les conditions de logement et de cadre de vie** que sur les conditions économiques : accès à l'emploi, nombre de personnes diplômés, accès au logement digne, accès à l'eau potable, accès à l'électricité.

B. LA MIXITE SOCIALE SOUS LE PRISME DE DIFFERENTES APPROCHES

1. Le logement et le cadre de vie

A Mayotte, **plus du tiers des habitations sont situées dans des habitats informels** (principalement individuels et en tôle), **deux tiers des logements sont ainsi démunis d'accès aux éléments essentiels** (eau et électricité) et un quart des ménages n'ont pas accès à l'eau

courante¹⁰⁰. Parmi les 63 000 constructions principales, l'INSEE estime en 2017 que **quatre logements sur dix sont faits de tôle**, 65% des populations immigrées habitent dans une maison en tôle contre 25% des français natifs.

Dès lors, la notion de mixité sociale n'apparaît pas comme un enjeu pour ce territoire faute de pouvoir loger les populations dans un habitat digne. Il existe un **enjeu important d'amélioration des conditions de vie et de construction de logements sociaux**. Si la grande majorité des populations confrontées à ces situations sont issues de l'immigration (plus de 60%), on comptabilise tout de même 25% des populations d'origine Mahoraise.

Dans le cadre des opérations de relogement (habitat collectif), les publics relogés sont les personnes en situation régulière et bénéficient d'un accompagnement important du tissu associatif local. Dans le département le plus pauvre de France, la **priorité est à la construction de logement social « très social »**, avec également une volonté de permettre l'accès à la propriété.

2. Les enjeux de mixité scolaire

La question de la mixité scolaire dans les établissements scolaires ne se pose pas particulièrement à Mayotte. La situation des établissements se caractérise notamment par des **classes surchargées et de nombreux élèves sur liste d'attente**. L'Education nationale met en place une politique soutenue de **construction d'établissements scolaires pour permettre à tous les enfants un accès à l'éducation**.

Il est précisé que les enfants des différents quartiers se rendent dans les mêmes établissements scolaires, pas de carte scolaire avec l'usage de transport scolaire, ce qui de fait induit une mixité scolaire.

3. Les enjeux de discriminations, d'image et de représentation des quartiers et d'attractivité du territoire

Mayotte est le département le plus pauvre de France, mais pour **Linda RABAH** les habitants n'opèrent pas de réelles distinctions entre les différents quartiers du territoire, hormis une **répartition ethnique** entre les quartiers. Elle souligne toutefois que certains quartiers concentrés à l'ouest du département –mais qui ne sont pas nécessairement des quartiers prioritaires de la politique de la ville– font face à des difficultés et à un manque d'attractivité du fait **d'actes de violences juvénile**.

Ces confrontations peuvent rendre difficile le souhait d'un vivre ensemble. Elles ne sont pas liées à des différences culturelles mais d'avantage aux vagues de migrations et au contexte

¹⁰⁰ Selon l'INSEE, les conditions de logement dans les maisons en tôle à Mayotte : 21% n'ont pas d'électricité, 56% n'ont pas accès à l'eau courante, 92% n'ont pas de toilettes à l'intérieur, 92% n'ont ni douche ni baignoire.

historique du département et la mémoire des générations (indépendance des Mahorais, indépendance avec les Comores)

CONCLUSION

Pour **Linda RABAH**, favoriser le vivre ensemble doit passer par un vivre ensemble « inter village » c'est-à-dire entre quartier. Si les habitants se « connaissent tous » à Mayotte, chacun des 36 quartiers prioritaires possède une **identité forte**, une volonté et un dynamisme propre. **La mise en œuvre d'action entre les territoires doit permettre de favoriser le vivre ensemble.**

En métropole, se pose la question de l'articulation du droit commun avec la politique de la ville et de son identification. Mais la situation complexe de Mayotte invite à une réflexion visant à rattraper le droit commun présent en métropole. **Elle souligne toutefois le caractère volontaire des élus du territoire.**

Recommandation : Soutenir les Maisons du projet qui permettent la concertation et l'appropriation du territoire par les habitants.

Pour aller plus loin ...

Rapport sur la concertation du projet de loi « Mayotte » qui porte sur 5 thèmes :

- L'égalité en matière de droits sociaux
- Le renforcement de l'Etat régalien afin de faire face aux défis sécuritaire, migratoires et aux enjeux de sécurité civile
- L'accélération du développement de Mayotte
- Le renforcement du Conseil départemental
- La jeunesse et l'insertion

<https://www.mayotte.gouv.fr/Actualites/Projet-de-loi-Mayotte/Concertation-en-vue-de-la-preparation-du-projet-de-loi-Mayotte>

Annexe 3 – Verbatim

« Quand on démolit, on ne réfléchit pas à la destruction des constructions sociales et des liens sociaux » - Nicole PICQUART

« Quand on parle de mixité sociale, la richesse de nos quartiers et la diversité des populations sont toujours au second plan » - Nicole PICQUART

« Les habitants des quartiers ont acquis une qualité de résilience car cela fait 40 ans que les choses sont faites de manière brutale » - Amina KHEMIRI

« On nous consulte simplement pour cocher la case consultation citoyenne » - Patrick CHEVALLIER

« Pour que cela fonctionne, la mixité doit être inculquée dès le plus jeune âge » - Nadir ADRAR

« Etre ensemble c'est avoir moins peur et découvrir l'autre dans son altérité » - Frédérique KABA

« Il faut reconnaître les habitants dans leurs diversités » - Marc GOUA

« Considérer c'est accepter l'autre comme son égal » - Patrick BRAOUEZEC

« La solution de la mixité ne se trouve pas dans les quartiers » - Nadir ADRAR

« Les quartiers sont les derniers territoires d'ascension sociale » - Patrick BRAOUEZEC

« La richesse des quartiers c'est la richesse des habitants qui y vivent » - Nicole PICQUART

« L'humain est essentiel et c'est ce qui fait la richesse des quartiers » - Nicole PICQUART

« Pour comprendre leur manière de faire, il faut comprendre qui ils sont dans leur entièreté » - Amina KHEMIRI

« Les Elus et les institutions ne favorisent pas la mixité sociale » - Ibrahima M'MADI

« L'enjeu de mixité sociale ne peut reposer exclusivement sur le parc social » - Thierry ASSELIN

« Il faut partir de la pratique des habitants pour faire société dans les quartiers comme dans l'ensemble de la ville » - Patrick BRAOUEZEC

« En tant que parent, quand je pense à l'école je suis inquiet, je dois redoubler de vigilance et je ne suis pas sûr de lui offrir les meilleures perspectives » - Nadir ADRAR

« Au-delà de toutes positions politiques, il y a l'humain et les usages » - Irma CORONADO-GOUPIL

« Les élèves ne sont pas suffisamment écoutés sur ce qu'ils veulent. Ils viennent, s'assoient, écoutent et repartent » - Irma CORONADO-GOUPIL

« La construction du bien commun, de l'engagement, de l'appartenance, doit se construire » - Sylvie CHARRIERE

« Il faut refabriquer de la confiance, de l'écoute, du respect et en finir avec les injonctions verticales qui ne correspondent pas aux besoins des élèves et des enseignants » - Nicole PICQUART

« Plus les enfants des quartiers réussiront plus le vivre ensemble fonctionnera, mais on ne peut pas viser la mixité sociale comme cela » - Sylvie CHARRIERE

« La mixité sociale n'est pas une question d'habitat mais une façon dont le quartier est vécu dans la rencontre et le faire ensemble » - Martine WADIER

« La mixité sociale ne s'impose pas, elle ne se décrète pas » - Sabrina DRJEVIC-PIERRE

« La notion de mixité devient de plus en plus floue » - Ahmed BASSAINE

« Les parents vont vers les établissements qui leur paraissent le plus sécurisant pour leurs enfants » - Pierre-Pascal ANTONINI

Annexe 4 - Les personnes auditionnées

Auditions préparatoires aux réflexions réalisées par le secrétariat général

François ADAM	Directeur de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des paysages (DHUP)	14/04/2021
Denis SOUILLARD	Directeur du Centre de ressources politique de la ville de la Guyane	09/04/2021
Stéphanie TURBY	Directrice du Centre de ressources politique de la ville de La Réunion	19/04/2021
Maeva DUVERGER	Directrice du Centre de ressources politique de la ville de la Martinique	20/04/2021
Linda RABAHI	Directrice du centre de ressources politique de la ville à Mayotte	21/05/2021

Auditions du groupe de travail

Helga MONDESIR	Responsable de l'observatoire national de la politique de la ville (ONPV)	17/03/2021
Guillaume LE BLANC	Philosophe et écrivain français	17/03/2021
Thierry ASSELIN	Directeur des politiques urbaines et sociales USH	19/05/2021
Bénédicte SERVANT-BORDAS	Directrice des Parcours Résidentiels pour le bailleur social ACTIS – Métropole Grenobloise (38)	19/05/2021
Morgane PETIT	Directrice du réseau Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration (RECI) et Directrice du Centre de Ressources Politique de la ville IREV	19/05/2021
Ingrid DEQUIN	Membre du réseau RECI et Chargée de mission politique de la ville – lutte contre les discriminations IREV	19/05/2021
Sylvain CAMUZAT	Membre du réseau RECI et Directeur de l'association villeurbanaise pour le droit au logement	19/05/2021
Emilie ARNOULET	Membre du réseau RECI et Directrice de projets ORIV	19/05/2021
Nathalie COSTE	Professeure d'histoire-géographie en lycée à Mantes la Jolie (78) et à Science Po Saint Germain en Laye (78)	02/06/2021
Brigitte MOUGEOT-BONEF	Principale de collège à Bonnières sur seine (78)	02/06/2021
Jean WERLEN	Conseiller eurométropolitain de Strasbourg	22/06/2021
Patrice LECLERC	Maire de Gennevilliers	22/06/2021
Fatima MOUSTEFAOUI	Présidente du collectif des femmes de Marseille	22/06/2021

RAPPORTS

AZMA A. et MATHIOT P. (2018) « Rapport Missions Territoires et réussite ».

BATTESTI J-P, DUBOSQ C., ANDRE B., VRAND R. et PUJOS C. (2019), « L'efficacité des politiques publiques mises en œuvre à Roubaix » *Rapport public de l'IGAS*.

CNH (2021), « Rapport de mission : 14 propositions pour améliorer la mixité sociale dans le logement ».

COUR DES COMPTES (2020), « L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires. Une dimension majeure de la politique de la ville ».

LEVY-WAITZ P. (2021), Rapport France Tiers-Lieux « Nos territoires en action ».

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (2020) « Rapport du compte du logement 2019 ».

MINISTERE DE L'EDUCATION (2016) « Massification scolaire et mixité sociale ».

OMIS (2018) « Regards sur la mixité sociale », *Rapport de l'observatoire de la mixité sociale*.

ONPV (2019) « Rapport annuel : Bien vivre dans les quartiers prioritaires ».

ONPV (2020) « Rapport annuel : Vulnérabilité et ressources des quartiers prioritaires ».

PUCA (2021), « Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne », *Collection Réflexions en partage*.

ARTICLES UNIVERSITAIRES ET REVUES DE PRESSE

ALGAN Y., MALGOUYRES C. et SENIK C. (2020) « Territoires, bien-être et politiques publiques », *Conseil d'analyse économique*, n°55.

AUTHIER J-Y. et CAYOUEITE-REMBLIERE J. (2021), « Voisiner, une pratique qui demeure... sélective », *Population et sociétés*.

BAUDIN G. (2001) « La mixité sociale : une utopie urbaine et urbanistique », *Revue du CREHU*.

BEN AYED C. (2009), « La mixité sociale dans l'espace scolaire : une non politique publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*.

COSSE E., DUFLOT C., BESSON L., PINEL S., LIENEMANN M-N. et ROBERT C (2021), « Aucune territoire de la République ne peut s'ériger en territoire interdit à certains citoyens en raison de leur fortune », *Tribune Le Monde*.

CHARMES E. (2009), « Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ? » *La Vie des idées*.

CHARREL M. (2021), « La France malade de ses discriminations », *Le Monde*.

CNRS, INED et ENTPE (2021), « L'enquête mon quartier, mes voisins... ».

DURU-BELLAT M. (2018) « Choix scolaires : une orientation heureuse est-elle possible ? », *The conversation*.

EPSTEIN R. et KIRSZBAUM T. (2003) « L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines », *La documentation Française*.

ESCODIE J-N. (2020), « Pourquoi les candidats retenus pour un logement social le refusent-ils ? », *Localtis*.

GAILLE M. (2010), « Sortir de la précarité par le soin ? Dévoiler l'invisible ou voir le visible : une alternative philosophique » *Critique*.

HUYGUES M. et GRISOT S. (2020), « Prendre le(s) temps de la ville », Entretien avec Luc Gwiazdzinski tiré du podcast La ville en question, CNFPT.

JAILLET-ROMAN M-C. (2005) « La mixité sociale : une chimère ? », *Informations sociales, Caisse nationale d'allocations familiales*.

KIRSZBAUM T. (2008), « Mixité sociale dans l'habitat », Revue de la littérature dans une perspective comparative. *La Documentation française. Etudes & recherches de la Halde*.

LE BLANC G. (2011), « Que faire de notre vulnérabilité », *Essais*.

TOUCHARD J-P. (2011), « Le temps d'une question » *Editions Bayard*.

VITIELLO T. et CAUTRES B. (2019), « Fractures territoriales et sociales : portrait d'une France en morceaux », *The conversation*.

PUBLICATIONS

ANCT (2021), Attractivité du territoire : Conciergeries solidaires.

CGET (2017) « L'attribution des logements sociaux : une réforme en faveur de la mixité sociale et de l'égalité des chances », *En bref*.

CNESCO (2015), Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école. *Dossier de synthèse*.

CNV (2019), Avis Economie informelle et quartiers prioritaires « Valoriser les savoir-faire économique et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi ».

ESH (2019), « France, Allemagne, Angleterre, le logement social en question ».

Harris interactive (2021), « Regards croisés sur la vie dans les quartiers populaires ».

France Stratégie (2020), « Quelle évolution de la ségrégation résidentielle en France ? ».

IHDEAL (2020), « 20 ans après la loi SRU a produit une mixité de façade ».

INSEE (2019), « Evolution des conditions de logement à Mayotte. Quatre logements sur dix sont en tôle en 2017 », *Insee analyses Mayotte, n°18*.

OCDE (2019), « Les résultats de l'enquête PISA 2018 ».

ONPV (2019), « Les français portent un regard sombre sur les quartiers sensibles », *En détail*.

LA COURNEUVE (2019), « Atlas des inégalités territoriales. A la Courneuve, démonstration d'une discrimination d'Etat ».

RAISONNANCE (2016), VIVRE ENSEMBLE, Cahier de réflexion des Maires francophones.

RECI (2020), « Les conventions intercommunales d'Attribution : une opportunité pour concilier la mixité sociale et l'égalité de traitement ».

TERRA NOVA (2020), « Politiques du logement : le temps des intercommunalités ».

TERRA NOVA (2021), « Education et justice spatiale : des vérités qui dérangent - L'analyse de Jacques Levy ».

USH (2016), « Orientations d'attribution et convention d'équilibre territorial : contribution des organismes HLM au diagnostic de l'occupation et du dysfonctionnement du parc social et à l'analyse des enjeux de mixité », *Collection Cahiers*.

USH (2019), « Edition nationale 2019 : Chiffres clés du logement social ».

USH (2020), « Les HLM une chance pour votre territoire ».

TEXTES LEGISLATIFS

Assemblée nationale (2021), Proposition de loi n°4296 visant à sceller le pacte républicain en renforçant l'égalité des chances, présentée par Mme Fiona LAZAAR, députée.

Légifrance (1973) Circulaire du 21 mars 1973 relative aux formes d'urbanisation dites « grands ensembles » et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat.

Légifrance (1977) Loi n°77-1 du 3 janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement.

Légifrance (1991) Loi n°91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville (LOV).

Légifrance (2000) Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Légifrance (2014) Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Légifrance (2014) Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Légifrance (2016) Circulaire n°2016-190 relative aux attributions, composition et fonctionnement du conseil de la vie collégienne.

Légifrance (2018) Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (ELAN).

Légifrance (2021) Circulaire n°6280-SG du 24 juin 2021 relative à l'égalité des chances dans les quartiers de reconquête républicaine.

Sénat (2021), Projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Sénat (2021), Proposition de la loi relative à la réforme de l'article 55 de la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU), 9 avril 2021.